



Commission
européenne



Investir dans l'Europe sociale

L'Europe sociale

Ni la Commission européenne ni aucune personne agissant au nom de la Commission ne sont responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans cette publication.

© Photo de couverture: Union européenne

Pour les photos non protégées par les droits d'auteur de l'Union européenne, il convient de demander directement l'autorisation aux détenteurs desdits droits d'auteur pour toute utilisation ou reproduction.

***Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses
aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.***

**Un numéro unique gratuit (*):
00 800 67 89 10 11**

(* Les informations sont fournies à titre gracieux et les appels sont généralement gratuits
(sauf certains opérateurs, hôtels ou cabines téléphoniques).

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet
via le serveur Europa (<http://europa.eu>).

Une fiche catalographique ainsi qu'un résumé figurent à la fin de l'ouvrage.

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2013

ISBN 978-92-79-29504-1
doi:10.2767/47007

© Union européenne, 2013
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Printed in Italy

IMPRIMÉ SUR PAPIER BLANCHI SANS CHLORE ÉLÉMENTAIRE (ECF)

Investir

dans l'Europe sociale

Commission européenne

Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion

Direction D — «Europe 2020: politiques sociales»

Manuscrit achevé en juin 2013

Table de matières

Avant-propos du commissaire László Andor	3
Note de synthèse	4
Chapitre 1: Le bien-fondé de l'investissement social	5
Chapitre 2: Les grands axes de la réforme de l'investissement social . . .	12
1. Améliorer la viabilité et l'adéquation des systèmes sociaux en simplifiant et en ciblant mieux les politiques sociales.	12
2. Poursuite de politiques favorables et mobilisatrices grâce à une aide mieux ciblée et plus efficace.	13
3. Un investissement social tout au long de la vie.	14
Chapitre 3: Concrétiser les investissements sociaux à l'échelle européenne	17
1. Le semestre européen.	17
2. Exemples d'actions de soutien de la Commission aux États membres	18
3. La méthode ouverte de coordination	21
Chapitre 4: Fonds de l'UE en faveur des investissements sociaux	23
1. Le rôle du FSE dans le soutien de la mise en œuvre du train de mesures .25	
2. Innovation sociale et expérimentation en matière de politique sociale	27
3. Accès aux Fonds structurels et d'investissement européens (fonds ESI) . . .28	
Chapitre 5: Parties prenantes: débat, partenariat et engagement partagé	29
1. La plate-forme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale	29
2. Parties prenantes clés	29
3. Parties prenantes et Fonds social européen	30
Informations complémentaires	32

Avant-propos du commissaire László Andor

Des millions d'Européens vivent toujours en marge du marché du travail et de la société. Non seulement leur nombre augmente, mais la gravité de leur situation s'accroît, alors que la crise économique que nous traversons poursuit inlassablement son œuvre.

En ces temps d'urgence sociale et de polarisation économique, toute l'Europe a besoin d'une politique qui restaure la confiance dans de vraies valeurs telles que la cohésion sociale, la solidarité, l'équité et l'égalité des chances, et qui montre clairement la voie vers le plein emploi, le progrès social et un niveau élevé de protection sociale, conformément aux principes du traité sur l'Union européenne. Pour ce faire, la stratégie décennale de l'Union européenne (UE) pour une croissance intelligente, durable et inclusive définit les objectifs qui permettront de sortir au moins 20 millions de personnes de la pauvreté et de l'exclusion sociale et d'accroître l'emploi au sein de la population âgée de 20 à 64 ans. Pour atteindre ces objectifs, nous devons réformer nos économies et moderniser nos systèmes de sécurité sociale, main dans la main. Un système de protection sociale efficace n'est pas un obstacle à la prospérité. Au contraire, il s'agit d'un des fondements d'une économie compétitive.

Nous devons faire de nos défis des opportunités. La main-d'œuvre européenne vieillit et se réduit, si bien que nous avons aujourd'hui la certitude que nous connaîtrons demain des carences sur le marché du travail. **Nous pouvons restaurer et préserver la prospérité en Europe en investissant dans notre capital humain, de l'enfance au troisième âge.** Développer les compétences professionnelles et sociales de la population active et s'assurer qu'elle dispose d'opportunités suffisantes pour pouvoir les appliquer sur le marché du travail constituent un investissement que nous avons le devoir de consentir. Tel est le fondement de l'investissement social.

L'Europe a besoin d'autant de personnes que possible pour participer à son économie, de la façon la plus productive possible. Les gouvernements ont, dans ce cadre, un rôle irremplaçable à jouer, de même qu'une grande responsabilité: ils doivent engager les investissements sociaux nécessaires et encourager les autres à en faire autant. Si les investissements sociaux peuvent générer d'importants retours, toute inaction peut en revanche conduire à des dommages économiques et sociaux de grande ampleur. La situation et les conditions de vie de la population rom en Europe centrale et dans les Balkans en constituent un parfait exemple.

C'est pourquoi la Commission a adopté en février 2013 le train de mesures sur les investissements sociaux. Il dresse les contours d'un cadre intégré de réforme de la politique sociale qui aide les États membres à utiliser leurs budgets sociaux de façon plus efficace et plus efficiente et à faire face aux conséquences sociales de la crise en identifiant les meilleures pratiques et en leur fournissant des orientations sur l'utilisation des fonds européens d'investissement social.

Cette brochure vous explique l'approche de l'UE en matière d'investissement social et vous en présente de nombreux exemples. Nous sommes convaincus que de bonnes politiques sociales peuvent aider les individus, les familles et la société en général à s'adapter aux risques qu'impliquent des déroulements de carrière changeants, de nouvelles conditions de travail et le vieillissement de la population. Nous savons que, dans ce cadre, il est préférable de prévenir plutôt que de guérir. Il est de notre responsabilité d'agir en toute connaissance de cause et d'accroître les investissements sociaux dans les mois et les années à venir.



László Andor, commissaire en charge de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion



Note de synthèse

L'aggravation de la situation sociale à la suite de la crise économique, les problèmes de viabilité de la protection sociale en Europe en raison d'une société vieillissante et l'insuffisance des progrès réalisés vis-à-vis des objectifs de la stratégie Europe 2020: tous ces éléments démontrent que l'inaction n'est pas une option.

Le train de mesures sur les investissements sociaux se compose de recommandations de la Commission aux États membres en vue de la modernisation de leur système de sécurité sociale en réponse aux défis communs de l'Europe, tels qu'ils sont définis dans le chapitre 1. Le train de mesures sur les investissements sociaux présente une approche politique intégrée, que nous résumons dans le chapitre 2, en soulignant la nécessité de consentir des investissements de façon plus efficace et plus efficiente, notamment à travers une administration simplifiée et un meilleur ciblage des politiques. Il appelle à garantir un niveau de vie adéquat, soutenu par des prestations sociales appropriées et des services sociaux de qualité. Le train de mesures sur les investissements sociaux souligne l'importance de politiques favorables et mobilisatrices visant à améliorer l'inclusion sociale et l'accès au marché du travail. «Préparer» la population aux risques de la vie plutôt que se contenter d'en «réparer» les conséquences: tel est l'un des éléments clés de cette approche d'investissement social. Dans ce contexte, supprimer les barrières à l'emploi des femmes

s'avère non seulement crucial à l'égard de nos objectifs de justice et d'équité, mais aussi nécessaire afin d'assurer une croissance économique continue à l'avenir en apportant des solutions à la réduction de la main-d'œuvre résultant du vieillissement de notre population.

Sur la base de ce cadre politique, et de la contribution renforcée d'acteurs clés du secteur, le train de mesures sur les investissements sociaux guide les États membres sur les réformes à mener dans le cadre du semestre européen. Comme nous l'expliquons dans le chapitre 3, la performance des États membres est évaluée au moyen d'indicateurs qui sous-tendent les objectifs d'emploi et de pauvreté de la stratégie Europe 2020 et ceux inclus dans l'outil de contrôle des performances en matière de protection sociale (SPPM). Une expertise politique est également fournie par le comité de la protection sociale dans le cadre de la méthode ouverte de coordination (MOC) en matière de protection et d'inclusion sociale. Le chapitre 4 aborde ensuite la façon dont le soutien financier de l'Union européenne, essentiellement fourni par le Fonds social européen (FSE), aide les États membres à mettre en œuvre les réformes définies dans ce train de mesures. Enfin, le chapitre 5 illustre le rôle de premier plan joué par les parties prenantes afin de s'assurer de la mise en œuvre optimale des dispositions du train de mesures et la façon dont leur implication continuera à être renforcée dans le cadre de la stratégie Europe 2020.



Chapitre 1: Le bien-fondé de l'investissement social

Bien que leur situation respective en matière de santé économique, d'emploi et de défis sociaux soit très différente, les États membres de l'Union européenne sont tous confrontés à des défis communs qui menacent la viabilité et l'adéquation de leurs modèles sociaux:

- en raison de la **crise économique et financière**, la pauvreté, l'exclusion sociale, l'inégalité et le chômage sont en augmentation au sein de l'UE, rendant les objectifs de la stratégie Europe 2020 d'autant plus difficiles à atteindre (voir encadré et graphique 1);
- le défi du **vieillessement de la population**, couplé à la diminution de la population active, menace la viabilité et l'adéquation de nos modèles sociaux et remet en question la façon dont nous pouvons continuer à financer nos systèmes de sécurité sociale.

L'inaction n'est pas une option. Les États membres doivent relever ces défis et **moderniser leurs politiques sociales** alors même que leur budget est sous pression. Ils doivent par conséquent améliorer l'efficacité et l'efficience de leurs dépenses sociales et adapter la façon dont leurs politiques en la matière sont financées. Les pays qui se sont engagés de la façon la plus durable envers ces investissements sociaux et dont les prestations et les services

sociaux renforcent les compétences et les aptitudes de leur population active ont jusqu'à présent mieux résisté à ces difficultés. Une proportion moins grande de leur population souffre de la pauvreté ou de l'exclusion sociale et ils affichent de meilleurs résultats dans les domaines de l'éducation et de l'emploi, des déficits moins importants et un produit intérieur brut (PIB) par habitant plus élevé.

La stratégie Europe 2020

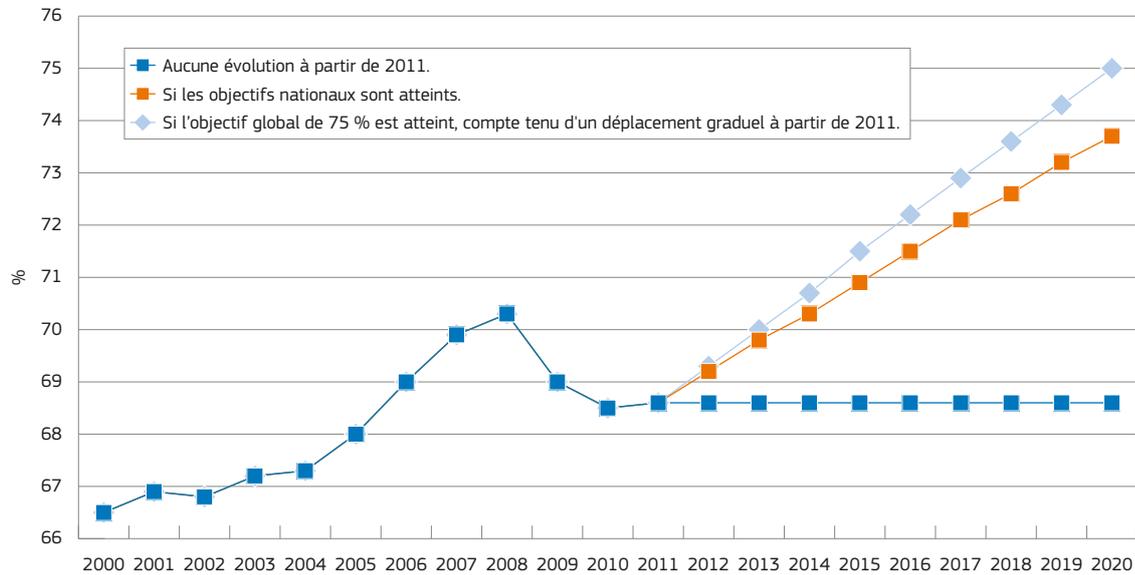
*La stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive définit **cinq objectifs** à atteindre à l'horizon 2020, dont notamment:*

- *sortir au moins 20 millions de personnes de la pauvreté et de l'exclusion sociale;*
- *porter le taux d'emploi des 20-64 ans à 75 %;*
- *ramener le taux de déscolarisation précoce sous le seuil de 10 % et atteindre au moins 40 % des 30-34 ans ayant achevé des études supérieures.*

Ses initiatives phares, dont la plate-forme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale et la stratégie pour des compétences nouvelles et des emplois, soutiennent les efforts qui permettront d'atteindre ces objectifs.

Graphique 1 — Objectif emploi de la stratégie Europe 2020: les progrès stagnent

Pourcentage des personnes ayant un emploi dans la tranche d'âge des 20-64 ans



Source: Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion. Statistiques basées sur l'EFT-EU et les projections démographiques d'Europop2010, scénario de convergence.

Les changements démographiques et la crise économique menacent **la viabilité et l'adéquation de nos systèmes de sécurité sociale**. Le vieillissement de la population implique que davantage d'argent sera nécessaire pour financer davantage de retraites et de soins de longue durée, alors même que, simultanément, il y aura moins de personnes actives et donc moins de sources de financement. La crise économique a conduit à une hausse du chômage, à une diminution des recettes fiscales et donc à une augmentation du nombre de personnes ayant besoin d'aide.

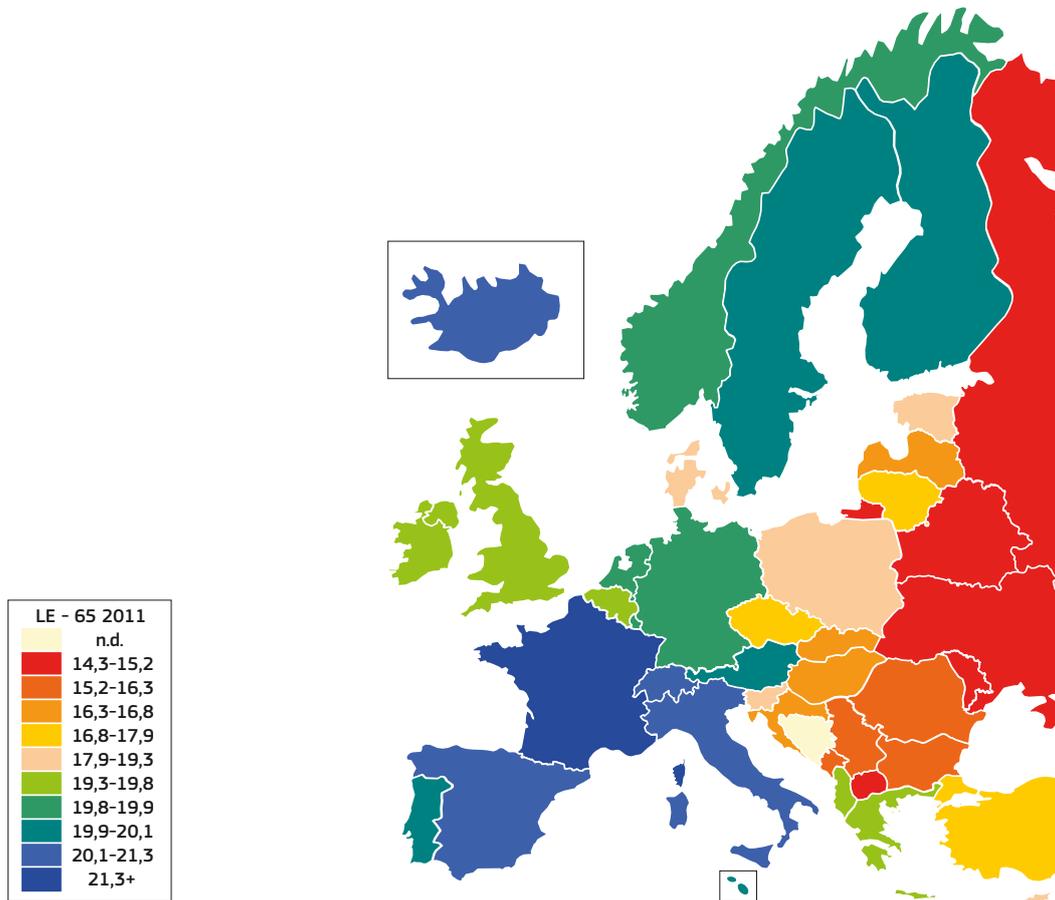
En réponse à ces défis, les États membres ont le devoir de permettre à plus de personnes de trouver ou de garder un

emploi. Lorsqu'un plus grand nombre de personnes travaillent, les systèmes de sécurité sociale bénéficient de plus de moyens de financement, et moins de personnes doivent y faire appel. Lorsque les citoyens sont capables de subvenir à leurs propres besoins et à ceux de leur entourage, cela contribue à la cohésion sociale, leur permet de réaliser leurs objectifs individuels et d'atteindre leur plein potentiel économique. L'importance d'un investissement dans de meilleurs soins de santé est évidente au regard des différences en années de vie saine et en espérance de vie entre les différents pays de l'UE (voir aussi graphique 2), et aussi parce que cela améliorera la productivité de la main-d'œuvre.



Graphique 2 — Espérance de vie restante selon les États membres

Espérance de vie restante à 65 ans en Europe (2010)



Source: Eurostat.

L'efficacité et l'efficience des dépenses sociales doivent être améliorées afin de s'assurer que le système est viable et peut fournir ce qu'on attend de lui. La taille, la structure et la conception des politiques sociales ont toutes leur importance à l'égard des performances des systèmes de sécurité sociale. Les États membres ayant des niveaux similaires de dépenses sociales obtiennent toutefois des résultats différents (voir graphique 3). Cela indique l'existence d'une **marge de progression de l'efficience des politiques sociales**. C'est possible en faisant notamment face aux problématiques suivantes:

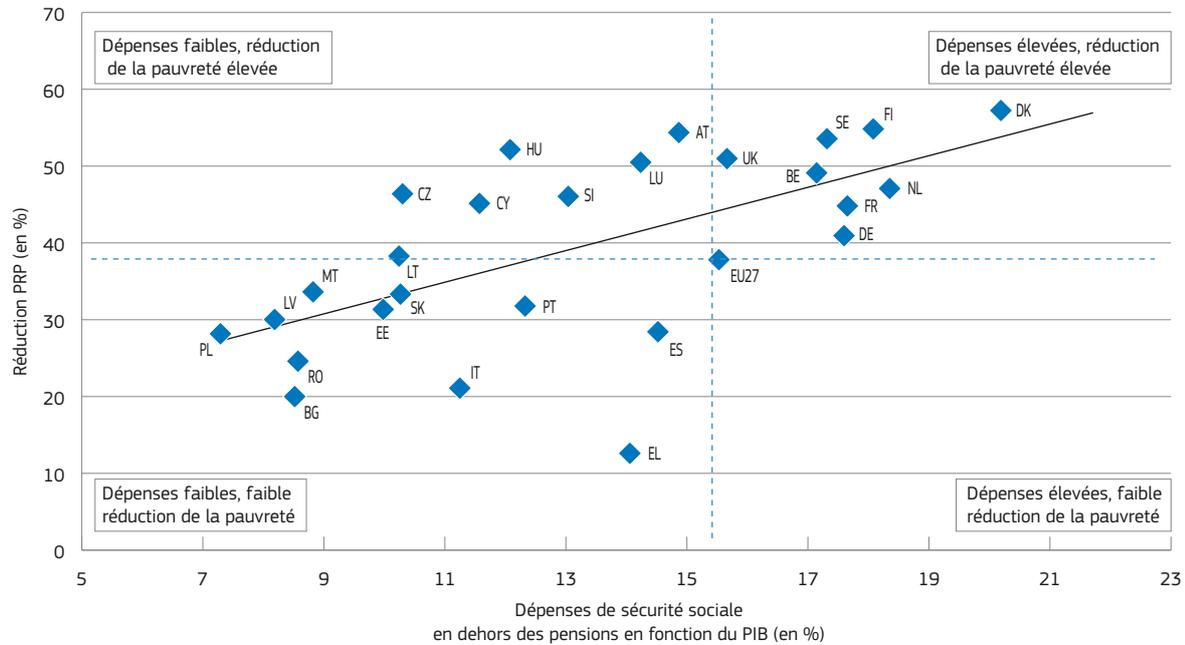
→ la multiplicité des prestations sociales, des agences et des conditions d'accès à ces prestations sociales

conduit à des coûts administratifs supplémentaires et à une faible participation des personnes qui en ont le plus besoin;

- le contrôle insuffisant se solde par des dépenses inutiles;
- le mauvais ciblage des prestations en espèces et des services sociaux n'atteint pas les personnes ayant le plus besoin d'aide;
- les possibilités de synergies se renforçant mutuellement entre les différentes politiques sociales et de l'emploi sont insuffisamment exploitées.

Graphique 3 — Des budgets similaires conduisent à des résultats très différents

Dépenses de sécurité sociale (par rapport au PIB) et réduction relative en pourcentage de la population (âgée de 0 à 64 ans) confrontée à un risque de pauvreté (2010)



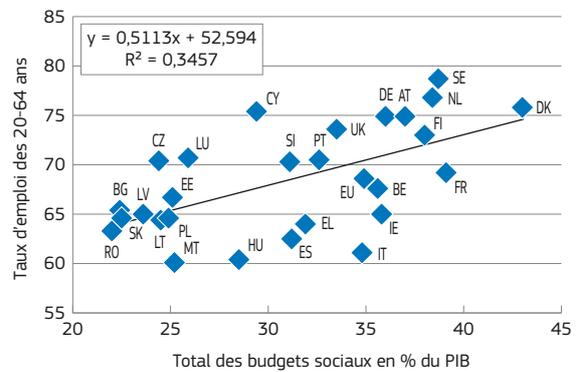
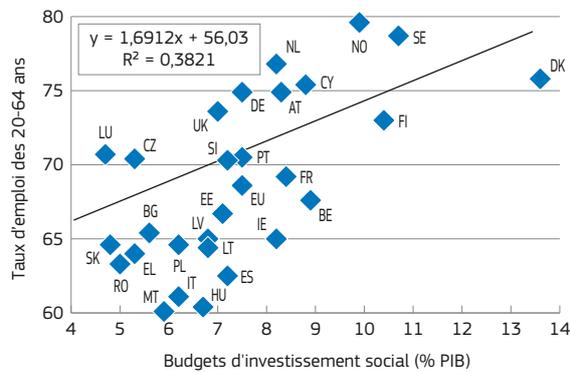
Source: Esspros et EU-SILC.

NB: Rapports entre les dépenses de sécurité sociale (à l'exclusion des pensions, par rapport au PIB, sous forme de pourcentage) et la réduction relative du pourcentage de la population (âgée de 0 à 64 ans) confrontée à un risque de pauvreté (sous forme de pourcentage) (2010). PRP = présentant un risque de pauvreté, inférieur à 60% du revenu médian.



Graphique 4 — Des budgets d'investissement social plus élevés sont davantage associés à des taux d'emploi plus élevés

Dépenses sociales et taux d'emploi (2010)



Source: Eurostat, statistiques de la direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion.

NB: Les «budgets d'investissement social» sont estimés en combinant les mesures d'aide à l'enfance, les politiques actives du marché du travail, l'éducation, la recherche et la réinsertion.

Le graphique 4 démontre que si un niveau général de dépenses sociales plus élevées est associé à des taux d'emploi plus élevés, plus les budgets d'investissement social sont élevés, plus ils seront fortement corrélés à des taux d'emploi plus élevés.

Les pays se caractérisent également par d'importantes variations de leur capacité à traduire un même niveau de ressources en résultats de soins de santé. Les comparaisons internationales démontrent en effet qu'un même montant de dépenses en soins de santé par habitant peut être associé à différents résultats dans ce domaine, même après avoir pris en considération les différences de niveau de vie et les réalités socio-économiques desdits pays.

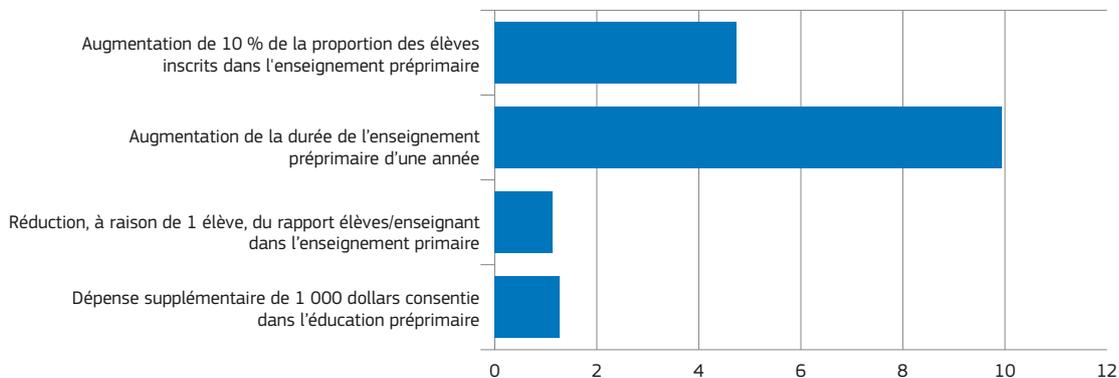
La nécessité d'investir dans les compétences et les capacités des personnes et de leur assurer un niveau de vie adéquat commence à un stade très précoce et se prolonge tout au long de la vie. Les enfants élevés dans la pauvreté y restent souvent toute leur vie. Les barrières auxquelles ces enfants se heurtent en termes de santé, d'environnement de vie et d'éducation, telles qu'un accès limité aux services d'aide à l'enfance, à un enseignement de qualité, aux mesures supplémentaires de soutien scolaire ou d'opportunités d'apprentissage, conduisent souvent dans leur chef à des difficultés permanentes.

C'est la raison pour laquelle une **attention marquée portée sur la prévention**, en développant les compétences et les capacités des personnes et en s'assurant qu'elles disposent de suffisamment de moyens, peut conduire, à un stade ultérieur, à une économie considérable et à une meilleure utilisation des ressources publiques (voir graphique 5). Ainsi, doter ces personnes des outils dont elles ont besoin pour mener une vie professionnelle longue et fructueuse les aide à gagner suffisamment pour pouvoir subvenir à leurs propres besoins et à ceux de leurs familles, tout au long de leur vie professionnelle, jusqu'à la retraite.

Ainsi, des services d'accueil financièrement abordables, accompagnés des mesures incitatives appropriées en matière de fiscalité et de prestations sociales, s'avèrent d'une importance capitale afin de permettre aux parents, et tout spécialement aux mères, de trouver un emploi (voir graphique 6). Des **services d'éducation et d'accueil de la petite enfance de qualité**, de même que d'autres services, sont essentiels au bien-être des enfants et leur permettent de développer les compétences sociales, cognitives et émotionnelles dont ils ont besoin. La prévention de la déscolarisation précoce et l'obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur correspondant aux besoins du marché du travail permettront aux jeunes d'être dans une situation plus souple et de bénéficier ainsi de meilleures chances de s'assurer un emploi stable.

Graphique 5 — Influence des politiques d'éducation préprimaire sur les résultats du programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA)

Impact des différentes politiques d'éducation préprimaire sur l'écart de résultats du PISA (2009)



Source: OCDE (2012).

L'Europe n'avancera pas si elle ne résout pas **le problème de l'inégalité hommes-femmes**. Dans l'ensemble, il y a au sein de l'Union européenne 12 millions de plus de femmes que d'hommes qui vivent en situation de pauvreté. Si les femmes actives perçoivent non seulement un salaire moindre, un plus petit nombre d'entre elles ont du travail, et celles qui travaillent le font moins longtemps, en partie en raison de la nécessité d'assumer toute une série de tâches non rémunérées, comme les tâches ménagères, la garde des enfants ou les soins de longue durée accordés à un proche. Ensemble, ces trois secteurs impliquent que les bénéfices annuels bruts issus du travail des femmes en Europe sont de 42 % inférieurs à ceux des hommes. Les femmes, dont de nombreuses mères isolées, sont de plus en

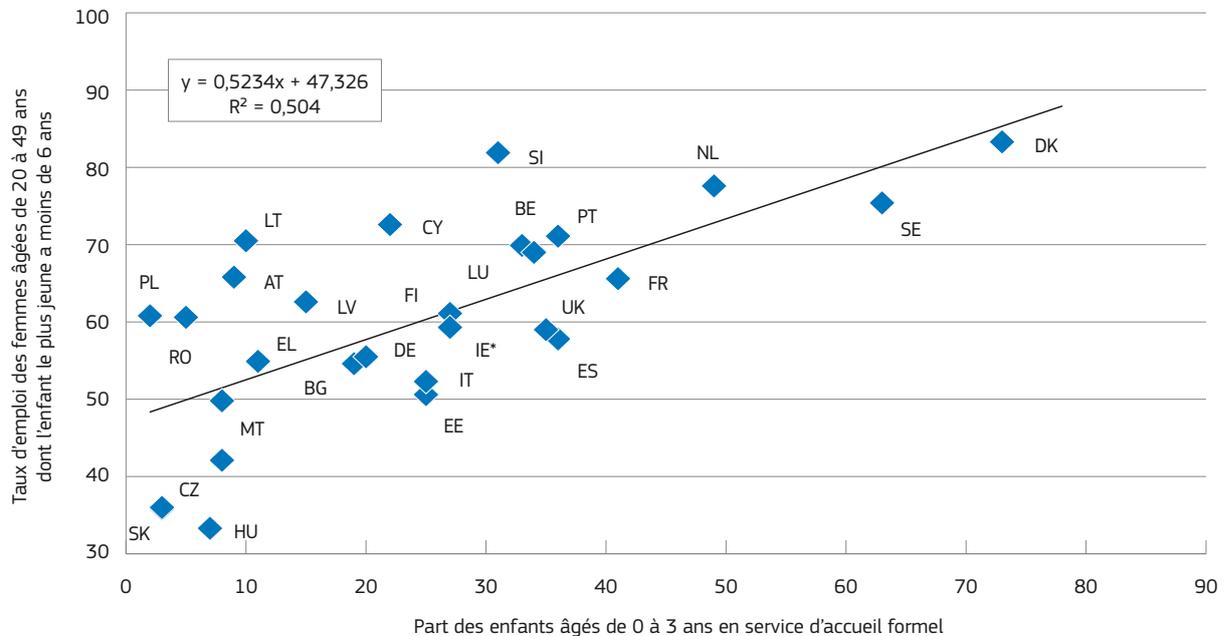
plus exposées à la menace du sans-abrisme et à la violence domestique et de rue.

Alors que l'inégalité hommes-femmes pèse sur toute la vie d'un individu et que ses effets négatifs s'accumulent progressivement, il en résulte un PIB global moins important, des salaires inférieurs, des cotisations sociales moindres et, en définitive, une plus grande pauvreté des femmes plus âgées. Soutenir l'intégration des femmes sur le marché du travail par des mesures telles que des services de garde de la petite enfance financièrement abordables et des arrangements professionnels flexibles est non seulement bénéfique à l'égalité des sexes, mais maximise aussi l'investissement dans la génération future.



Graphique 6 — Un meilleur accès aux services d'accueil de la petite enfance permet d'accroître le nombre de femmes sur le marché de l'emploi

Taux d'emploi des femmes âgées de 20 à 49 ans ayant des enfants en bas âge et proportion d'enfants de 0 à 3 ans accueillis dans des structures de garde officielles (2010)



Source: EU-SILC et enquête européenne sur les forces du travail, statistiques de la direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion.

NB: Pour qu'un enfant soit pris en compte, au moins une heure de garde officielle par semaine est nécessaire.

Les divergences de plus en plus marquées entre les États membres et la polarisation grandissante au sein des sociétés nuisent à la croissance et menacent la cohésion sociale et la viabilité des finances publiques. De graves déséquilibres sociaux peuvent menacer l'Union monétaire européenne autant que les déséquilibres fiscaux ou externes. La mise en œuvre des bonnes politiques sociales s'accompagne donc nécessairement d'investissements en capital humain afin de créer les conditions propices à la compétitivité et à la croissance économique de l'Europe dans un monde globalisé.

Messages clés

Les défis imposés par les changements démographiques et la crise économique exigent une approche globale à l'échelle européenne visant à accroître la viabilité de nos systèmes de sécurité sociale.

Dans de nombreux États membres, il existe une importante marge d'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des dépenses sociales. Des systèmes de sécurité sociale non intégrés, se caractérisant par une multiplicité de prestations sociales, d'agences et de conditions d'accès à ces prestations sociales, conduisent souvent à des coûts administratifs inutiles et à une faible participation des personnes qui en ont le plus besoin.

Une stratégie qui privilégie la prévention, en développant les compétences et les capacités de la population active, et en garantissant un niveau de vie adéquat, conduira à des économies considérables à un stade ultérieur et constitue une bonne utilisation des ressources publiques.

Soutenir l'intégration des femmes sur le marché du travail à l'aide de mesures telles que la mise à disposition de services d'accueil de la petite enfance financièrement accessibles encourage non seulement l'égalité hommes-femmes, mais maximise aussi les opportunités pour les enfants.



Chapitre 2: Les grands axes de la réforme de l'investissement social

Relever les défis actuels nécessite des investissements sociaux efficaces et efficients. Les mesures doivent **se focaliser sur les besoins individuels** qui se présentent au cours de la vie et doivent être prises le plus tôt possible afin d'éviter l'accumulation des difficultés au fil du temps.

Les exemples présentés dans ce chapitre ne constituent qu'une brève sélection des nombreuses initiatives prises au sein de l'Union européenne en matière d'investissement social. Reposant sur de tels aspects pragmatiques, le train de mesures sur les investissements sociaux fournit des orientations politiques approfondies en faveur de la modernisation des politiques sociales des États membres.

1. Améliorer la viabilité et l'adéquation des systèmes sociaux en simplifiant et en ciblant mieux les politiques sociales

Les ressources disponibles doivent être utilisées de façon plus efficace et plus efficace. Pour y parvenir, l'accent doit être placé sur la simplification, sur un meilleur ciblage des politiques sociales et sur une prise en compte de la conditionnalité lors de la conception de certaines politiques. **Des mesures universelles et sélectives doivent être combinées** de façon intelligente, par exemple:

s'assurer de l'accessibilité universelle de l'enseignement préscolaire, et tout particulièrement pour les enfants dont les parents sont confrontés à des difficultés financières, garantir un effet positif appréciable et durable sur la capacité d'un enfant à réussir à l'école et, à long terme, à percevoir un salaire plus élevé sur le marché du travail.

Les politiques sociales doivent fournir un **soutien approprié à ceux qui en ont le plus besoin**. Ce faisant, elles contribueront à résoudre les problématiques à la fois de viabilité et d'adéquation, qui constituent en réalité les deux côtés d'une même médaille.

L'administration des prestations sociales et des services doit être simplifiée dans le but de faciliter leur accès à la population et de réduire la charge administrative. Cela permettra également d'améliorer l'utilisation des prestations sociales, assurant que les personnes qui en ont besoin utilisent effectivement les prestations et services sociaux mis à leur disposition. La simplification des régimes de prestations sociales, par exemple par le biais de guichets uniques qui offrent à la population un point d'accès unique à ces prestations et services sociaux, améliore l'efficacité et la clarté des informations, tout en rendant la procédure d'aide moins longue et fastidieuse.

Les États membres doivent également intensifier leurs efforts pour réduire la fraude et l'erreur administrative. La structure

de financement peut être renforcée de différentes façons: en améliorant le système de perception de l'impôt, en élargissant l'assiette d'imposition, en revoyant les éléments de dépenses fiscales et en rendant l'appareil fiscal plus favorable à la croissance, notamment par la mise en place de taxes environnementales. La Commission soutient les États membres à travers l'analyse de bonnes pratiques qui démontrent comment il est possible de parvenir à une **meilleure efficacité des dépenses sociales**. Il s'agit par ailleurs d'une des priorités des réformes de la politique sociale dont la Commission assure le contrôle dans le cadre du semestre européen.

Dans les systèmes de soins de santé, il existe une marge d'amélioration comparable en termes d'efficacité. L'Europe peut améliorer la santé de la population sans augmenter les dépenses en soins de santé, notamment grâce à:

- une meilleure promotion des soins de santé et une meilleure prévention des maladies;
- une réduction de l'utilisation inutile de spécialistes et de soins hospitaliers, en ayant davantage recours aux médecins généralistes;
- une meilleure efficacité économique des médicaments, en ayant notamment davantage recours à des médicaments génériques moins onéreux et en évaluant de façon plus systématique la rentabilité des technologies de soins de santé avant d'en généraliser l'utilisation;
- l'utilisation de solutions informatiques visant à améliorer l'efficacité économique des processus.

2. Poursuite de politiques favorables et mobilisatrices grâce à une aide mieux ciblée et plus efficace

Il est essentiel de se débarrasser des obstacles résiduels barrant l'accès au marché du travail et à la participation active à la vie de la société. Un des éléments essentiels de cette approche se rapporte aux investissements consentis dans les politiques sociales, dans des services et des prestations en espèces qui mobilisent la population et lui permettent de développer ses compétences et d'atteindre un niveau de vie adéquat.

L'aide fournie doit constituer une opportunité de sortie du chômage et de l'inactivité et être accordée uniquement tant qu'elle est nécessaire. Les régimes de revenu minimal doivent garantir que les personnes disposent de suffisamment de moyens pour pouvoir subvenir à leurs besoins et vivre dans la dignité, qu'elles soient aptes au travail ou non. L'utilisation de budgets de référence aidera les États membres à atteindre cet objectif en s'assurant que les régimes de revenu minimal reflètent le coût réel de la vie. Les budgets de référence sont

Suède: des services de délivrance d'ordonnances efficaces

*La création du service **ePrescriptions** en Suède est issue d'un effort conjoint, entrepris par les différents conseils des divisions administratives territoriales de Suède et les pharmacies du pays. Ainsi, 42% des ordonnances sont aujourd'hui transférées directement du cabinet du médecin traitant à la pharmacie par voie électronique via Sjunet, le réseau informatique suédois des soins de santé, ou à l'aide d'un système d'ordonnance en ligne.*

ePrescriptions a amélioré la sécurité et la qualité des ordonnances et a réduit les erreurs de médication de 15%. Le système a également conduit à un gain de temps considérable pour les prestataires de soins de santé. Une ligne téléphonique consacrée aux renseignements sur les médicaments a été mise à la disposition des patients, ce qui a eu un effet bénéfique sur leurs connaissances et donc sur leur sécurité, tout en leur permettant parallèlement de choisir la pharmacie dans laquelle ils souhaitaient retirer leurs médicaments.

L'évaluation économique de l'étude de cas d'ePrescriptions, menée dans la division administrative de Stockholm, a démontré que ce service électronique avait généré un avantage économique estimé à plus de 95 millions d'euros en huit ans. Cinq ans plus tard, le bénéfice net s'élevait déjà à quelque 27 millions d'euros. Ce bénéfice était en partie dû aux dépenses relativement faibles en technologies de l'information et des communications (TIC), dont le budget, pour cette période de huit ans, n'a pas dépassé 4 millions d'euros. Les organisations des prestataires de soins de santé ont bénéficié de 80% des avantages du projet, les 20% restants ayant profité aux citoyens, essentiellement grâce à une meilleure sécurité attribuée à des ordonnances mieux établies et à une meilleure observation du traitement.

basés sur l'évaluation du coût d'un panier de biens et de services de base dont une famille de taille et de composition données a besoin pour pouvoir subvenir à ses besoins et avoir un niveau de bien-être donné. L'assistance doit combiner une aide financière (prestations en espèces), un appui en nature (logement, soins de santé) et des services de soutien (transport, compte bancaire, etc.). Il est très important que des mesures soient personnalisées afin de correspondre aux besoins individuels. Cette approche permet d'améliorer l'utilisation des prestations par ceux qui y ont droit. Les systèmes de prestations sociales doivent également **rendre le travail financièrement attrayant**, à travers des incitations fiscales liées à l'exercice d'un emploi ou à des seuils de prestation dégressifs. Il s'agit là de deux moyens permettant d'assurer une évolution progressive de la perte des prestations et de l'augmentation des contributions sociales au fil du processus d'insertion ou de réinsertion dans le marché du travail.

Autriche: un régime de revenu minimal approprié associé à une politique d'activation

L'**Autriche** a récemment réformé son **régime de revenu minimal** afin d'améliorer l'efficacité de sa politique de prévention de la pauvreté et de l'exclusion sociale, de renforcer l'assistance aux personnes intégrant le marché du travail et d'uniformiser les différents programmes d'aide sociale existant au niveau des États fédérés.

En 2010, la *Bedarfsorientierte Mindestsicherung (BMS)*, un régime national de revenu minimal soumis à des conditions de revenu, a remplacé les programmes précédents. La BMS fonctionne comme un régime de sécurité sociale de dernier recours et suit le principe de l'aide à l'autoassistance. Elle se concentre sur la réintégration du demandeur d'emploi dans le marché du travail en lui offrant un revenu minimal, des services sociaux et une formation professionnelle.

Le projet *Step2Job* de la ville de Vienne est un excellent exemple d'activation intégrée. Dans le cadre de ce projet de gestion de cas, les bénéficiaires de la BMS ont fait l'objet de mesures de qualification personnalisées ou ont suivi des formations professionnelles et ont eu accès à des services de suivi psychologique, de conseils sociaux et relatifs à l'endettement. De plus, des possibilités de stage en entreprise ont été spécialement mises sur pied pour ces bénéficiaires en vue d'impliquer les employeurs et les organisations non gouvernementales (ONG) dans le système. Pendant la période de stage, un accompagnant professionnel a été mis à leur disposition. Des cours de langue allemande sont également proposés aux bénéficiaires ayant un statut d'immigré. Des critères d'admission stricts liés aux revenus ont été appliqués, et les bénéficiaires ont fait l'objet de contrôles réguliers afin d'évaluer leur disposition et leur capacité à travailler. Des mécanismes de sanction étaient par ailleurs destinés à empêcher la dépendance à long terme de l'assistance sociale, qui a un effet négatif sur le revenu tout au long de leur vie et, plus tard, sur les pensions.

Il est également essentiel de supprimer les obstacles au marché du travail qui empêchent la population d'accéder à l'indépendance économique et de réaliser ses aspirations personnelles, notamment en réduisant l'écart salarial entre les hommes et les femmes. Cela présuppose également une réglementation du marché du travail visant à combattre la discrimination sur le lieu de travail, des mesures visant à concilier les responsabilités professionnelles et familiales, et des services d'accueil de la petite enfance de qualité et accessibles à tous.

En abordant la problématique des sans-abri par le biais de stratégies intégrées à long terme qui privilégient la prévention et l'intervention précoce, il est possible de réaliser des économies significatives dans les domaines du logement d'urgence, des soins de santé et de la prévention de la criminalité, tout en répondant de façon plus efficace aux besoins des sans-abri. Parmi les exemples de solutions analogues, citons les importantes mesures de protection des expulsions ou celles portant sur le relogement permanent dans les plus brefs délais des personnes se retrouvant sans abri.

Finlande: une stratégie intégrée du logement pour les sans-abri

La **stratégie du logement pour les sans-abri** a été adoptée en Finlande en février 2008. Elle visait à diminuer de moitié le nombre des sans-abri de longue durée à l'horizon 2011 et à y mettre un terme définitif à l'horizon 2015. Le programme comprend l'objectif ambitieux de **convertir tous les abris traditionnels à court terme en unités de logement subventionnées** afin d'aider les bénéficiaires à mener une vie autonome. 1 250 logements supplémentaires, sous forme d'unités de logement subventionnées ou de structures d'aide, devraient ainsi être mis à la disposition des sans-abri de longue durée. Cette stratégie prévoit aussi des logements subventionnés pour les anciens détenus récemment libérés, ainsi que des programmes visant à réduire le sans-abrisme chez les jeunes et à éviter les expulsions, grâce notamment au développement des services consultatifs en matière de logement.

À Tampere, l'évaluation de cette stratégie du logement a révélé la réalisation d'**économies de coût substantielles** dans l'utilisation des services après le relogement. Les économies moyennes par locataire s'élevaient à quelque 14 000 euros par an par rapport à la situation d'un sans-abri et l'usage qu'il fait du service. L'économie la plus importante a été observée au niveau de la réduction du nombre de visites à l'hôpital et du recours aux services de désintoxication. Nous pourrions également ajouter à ce chiffre les impôts supplémentaires versés par les personnes ayant réintégré avec succès la vie active.

3. Un investissement social tout au long de la vie

L'aide doit être axée sur les besoins spécifiques émergeant à différentes étapes de la vie des citoyens. Cela suppose d'adapter les services intégrés, les prestations en espèces et l'assistance en fonction de leurs besoins aux étapes critiques de la vie pour prévenir les difficultés à venir. Les politiques axées sur la prévention et l'investissement dans les compétences et les capacités du capital humain permettent de réaliser des économies considérables à un stade ultérieur.

Il est essentiel d'**investir dans l'enfance** pour bâtir une économie de la connaissance durable, efficace et compétitive et une société équitable. L'adéquation des retraites à l'avenir dépend des enfants. Associés aux allocations familiales, des services d'éducation et d'accueil de la petite enfance de bonne qualité et accessibles constituent un moyen efficace d'assurer un niveau de vie adéquat, d'éviter la déscolarisation précoce et d'améliorer les résultats en matière d'éducation, de santé et d'emploi à un stade ultérieur de la vie. S'assurer que les personnes exploitent au mieux leurs capacités nécessite également d'assurer l'égalité d'accès à un système d'éducation de qualité, la réduction de la déscolarisation précoce et l'élimination de la ségrégation scolaire et du recours abusif à l'enseignement spécialisé.



Services pédagogiques et sociaux pour les enfants roms

«Un bon début: un meilleur accès à des services de qualité pour les jeunes enfants roms» (AGS) est un projet mené par le Fonds pour l'éducation des Roms fournissant des **services d'éducation et d'accueil de qualité aux jeunes enfants roms** issus des communautés défavorisées et **renforçant les compétences parentales et pratiques** des parents à travers des services communautaires bien conçus. Lancé en juin 2010 et achevé en juin 2012, le programme a apporté une aide significative aux enfants roms à travers un vaste spectre de besoins développementaux, élément majeur permettant de briser le cycle vicieux de la pauvreté. Étala sur deux années scolaires, ce projet a été financé grâce à un budget de 2 millions d'euros dégagé par la Commission européenne, direction générale de la politique régionale et urbaine, et cofinancé par le Fonds pour l'éducation des Roms. Ce projet a été mené dans 16 localités réparties entre l'**ancienne République yougoslave de Macédoine**, la **Hongrie**, la **Roumanie** et la **Slovaquie**. Le projet ciblait quelque 4 000 enfants roms et non roms défavorisés, âgés de 0 à 7 ans, et leurs parents ou tuteurs, en leur offrant des possibilités d'enseignement préscolaires, communautaires ou à domicile. **Un large éventail d'activités a été spécifiquement conçu en fonction de la situation locale et des besoins des communautés roms.** Les différents types d'activités comprenaient des activités de sensibilisation de la communauté aux questions pédagogiques et sanitaires, des programmes d'éducation des parents, des visites à domicile et une assistance aux familles visant à intégrer les enfants dans le système d'éducation préscolaire. Ces activités comprenaient également différentes formes d'aide destinées à assurer la participation des enfants au système éducatif préscolaire: une assistance matérielle, telle que la distribution de vêtements, de chaussures, de fournitures scolaires et de trousse de hygiène, des facilités pour le transport entre l'établissement préscolaire et le domicile, un accompagnement des enfants lors des trajets domicile-école, un tutorat des jeunes enfants en première année de l'enseignement primaire, etc. En tant que telles, les activités de ce projet AGS ciblaient un grand nombre d'acteurs. Les ONG partenaires au niveau local disposaient par ailleurs d'une souplesse considérable dans leur mise en pratique sur le terrain.

Des mesures globales faisant la promotion de l'emploi de la jeunesse sont essentielles afin d'assurer un bon départ dans la vie. Toutefois, l'assistance portée au développement des compétences et de l'employabilité des personnes actives ne doit pas s'arrêter là. Des opportunités d'apprentissage tout au long de la vie et des programmes de mise à niveau des compétences sont également essentielles afin d'assurer l'employabilité de ces personnes tout au long de leur vie active.

Les investissements dans les soins de santé, leur promotion et des mesures sanitaires préventives sont également primordiaux afin de permettre aux personnes actives de le rester le plus longtemps possible et de conserver ainsi leur autonomie.

Plus tard dans la vie, **les politiques relatives à la santé, aux soins de longue durée et au vieillissement actif permettent aux personnes d'exploiter au mieux leur potentiel.** Ces stratégies en matière de vieillissement actif comprennent notamment des mesures qui encouragent l'inclusion sur le lieu de travail, telles que des lieux de travail adaptés et des opportunités de perfectionnement ou de requalification. L'apport des personnes âgées à la société en tant qu'aidants ou bénévoles doit être activement encouragé. Un transport accessible et abordable et des possibilités de logements adaptés permettent aux personnes âgées et à mobilité réduite de rester maîtres de leur propre vie le plus longtemps possible et de réduire la nécessité de soins de longue durée.

Il est également important de prendre des mesures visant à réduire la nécessité des soins de longue durée, d'accroître l'autosuffisance des personnes nécessitant des soins plus légers et d'accroître la productivité des services de soins, tout en fournissant des soins financièrement viables, de haute qualité et communautaires plutôt qu'institutionnalisés. Cela permettra aux personnes âgées souffrant de limitations fonctionnelles de se prendre en charge, afin de pouvoir rester autonomes et maîtres de leurs choix et de leur dignité, en dépit des effets physiques et mentaux du vieillissement. Ce faisant, il sera possible de réduire les pressions sur les membres de la famille susceptibles de ne pas pouvoir s'offrir des services de soins de longue durée ou consacrer suffisamment de temps pour assumer ces responsabilités. Une meilleure productivité des soins à long terme offre par ailleurs des possibilités de **soins plus étendus et de meilleure qualité, avec moins de main-d'œuvre**, allégeant ainsi la pression sur les budgets publics.

Italie: des services de soins de longue durée intégrés

En Italie, E-care est un service de gestion de cas proactif, en activité depuis 2005, qui vise à préserver l'autonomie des personnes âgées vivant encore chez elles via des **programmes de soins personnalisés, conçus en fonction de leurs besoins spécifiques**. E-care est un service organisé de façon analogue à un centre d'appel ouvert 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, offrant une vaste gamme de services aux personnes âgées de plus de 75 ans physiquement fragiles et socialement isolées vivant encore chez elles. Le service fournit aux personnes âgées des informations sur les services de soins de santé, d'assistance sociale et de téléassistance. Le centre d'appel fonctionne comme un intermédiaire entre les personnes âgées vulnérables et les prestataires de services sociaux et de soins de santé. Un opérateur prend régulièrement contact avec les personnes âgées pour s'assurer de leur bien-être, de leur état de santé et de leurs besoins. En cas de problème, l'opérateur et le patient décident ensemble de l'action à mener: intervention d'un médecin ou d'une organisation bénévole d'assistance sociale. Un fichier électronique unique sauvegarde les antécédents de chaque bénéficiaire, et une plate-forme logicielle permet le partage de ces informations de base et le transfert des données entre services de soins.

La plate-forme E-Care est également utilisée pour l'intégration de services tels que: i) «Uffa che Afa», une initiative mise sur pied afin d'aider les personnes vulnérables pendant les fortes vagues de chaleur; ii) un service télégériatrique visant à assister les personnes nécessiteuses ayant récemment quitté une unité de soins hospitaliers; iii) un service de soins à distance spécialisé dans les problèmes de démence; iv) le service «Giuseppina» qui offre un service gratuit de livraison à domicile de nourriture et de médicaments, ainsi qu'un service de navette vers les hôpitaux et les événements sociaux. E-care a réduit le nombre d'admissions à l'hôpital et a conduit à **une diminution de 50% des utilisateurs ayant recours aux services hospitaliers**.

Le train de mesures sur les investissements sociaux

Le train de mesures sur les investissements sociaux se compose d'une note définissant le cadre politique, les actions concrètes à mener par les États membres et par la Commission et des orientations sur l'utilisation des fonds européens pour soutenir les réformes. Il s'accompagne également des éléments suivants:

- une recommandation intitulée «Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité», comprenant un cadre politique intégré visant à améliorer les opportunités pour les enfants;
- un document de travail des services de la Commission comprenant des données sur les tendances démographiques et sociales et le rôle des politiques sociales à l'égard des défis sociaux, économiques et macroéconomiques auxquels l'Union européenne est confrontée;

- un document de travail des services de la Commission assurant un suivi des recommandations formulées par la Commission en 2008 sur l'inclusion active des personnes exclues du marché du travail et fournissant des recommandations sur ce principe d'inclusion active;
- le troisième rapport biennal sur les services sociaux d'intérêt général visant à aider les autorités publiques et les parties prenantes à comprendre et à mettre en œuvre les réglementations révisées de l'Union européenne sur les services sociaux et à investir ainsi dans le secteur de façon plus sûre;
- un document de travail des services de la Commission sur les soins de longue durée, présentant les enjeux et les options politiques;
- un document de travail des services de la Commission sur le sans-abrisme, expliquant la situation des sans-abri au sein de l'Union européenne et les stratégies possibles à envisager;
- un document de travail des services de la Commission sur les investissements dans les soins de santé, comprenant des stratégies visant à améliorer l'efficacité et l'efficacités des systèmes de soins de santé et abordant la façon dont les soins de santé peuvent contribuer à l'inclusion sociale;
- un document de travail des services de la Commission définissant la façon dont le Fonds social européen contribuera à la mise en œuvre du train de mesures sur les investissements sociaux.

Messages clés

Les investissements sociaux représentent des investissements dans le capital humain. Cette approche implique des politiques qui renforcent les compétences et les capacités des personnes et qui les aident à prendre pleinement part à la vie professionnelle et à la vie en société.

L'amélioration de la viabilité et de l'adéquation des systèmes sociaux peut se faire en partie par la simplification administrative des prestations sociales et par une assistance mieux ciblée.

Les prestations sociales doivent être associées à la mise en œuvre de politiques qui rendent les citoyens actifs et leur permettent de participer à une vie professionnelle et à une vie sociale afin de leur garantir un niveau de vie adéquat.

En apportant une assistance aux personnes lorsqu'elles en ont le plus besoin, c'est-à-dire aux moments critiques de leur vie, le plus tôt possible, il est possible de prévenir l'accumulation des problèmes par la suite. Il est par conséquent essentiel d'investir dans l'enfance et la jeunesse.

Il existe de nombreux exemples d'investissements sociaux au sein des différents États membres. Le train de mesures sur les investissements sociaux repose sur ces bonnes pratiques et sur cette expertise afin de fournir des orientations politiques concrètes visant à moderniser les systèmes de sécurité sociale nationaux.



Chapitre 3: Concrétiser les investissements sociaux à l'échelle européenne

Le train de mesures sur les investissements sociaux fournit aux États membres une série d'orientations pour les aider à utiliser de manière plus efficace et plus efficiente leurs budgets sociaux afin d'assurer des niveaux de vie adéquats, encourager les opportunités de développement des personnes et aider ces dernières à prendre pleinement part à la société et à l'emploi. À cette fin, la Commission assure, dans le cadre du semestre européen, le suivi des réformes nationales. Elle travaille aussi en collaboration avec les États membres par le biais du comité de la protection sociale et la méthode ouverte de coordination. La Commission apporte par ailleurs une expertise politique, un renforcement des capacités et une assistance financière de l'UE, plus particulièrement à travers le Fonds social européen.

1. Le semestre européen

Tous les États membres se sont engagés à atteindre les objectifs de la stratégie Europe 2020 et les ont traduits dans leurs objectifs nationaux et leurs politiques de croissance. Toutefois, ce n'est qu'en assurant la coordination et la parfaite focalisation des efforts individuels de tous les pays que l'impact visé sur la croissance et sur la cohésion pourra se concrétiser.

Par conséquent, l'Union européenne a défini un cycle annuel de coordination politico-économique appelé «semestre européen». Chaque année, la Commission européenne entreprend une analyse détaillée des programmes de réformes économiques et

structurelles des États membres de l'UE et, avec le Conseil, elle leur adresse des recommandations (appelées «recommandations par pays» ou «RPP») pour les 12-18 mois suivants.

Le semestre européen commence au début de l'année, lorsque la Commission adopte son examen annuel de la croissance (EAC) qui définit les priorités de l'Union européenne pour l'année à venir afin d'encourager la croissance et l'emploi. En mars, le Conseil européen entérine alors les priorités politiques pour le semestre européen.

Les orientations fournies par le train de mesures d'investissement social doivent se refléter dans les programmes de réforme nationaux (au sein desquels les États membres définissent la façon dont ils traduisent les objectifs et les priorités politiques établis à l'échelle européenne dans leurs propres politiques nationales). Ces programmes font l'objet d'un suivi par la Commission. Les défis spécifiques et les avancées nécessaires à l'égard des investissements sociaux doivent être repris dans les recommandations par pays et être soutenus par les ressources financières de l'UE, en particulier par le Fonds social européen (voir chapitre 4).

L'EAC 2013 définit les priorités à préparer pour **garantir une reprise riche en emplois, améliorer l'employabilité et promouvoir l'inclusion sociale** en s'attaquant aux conséquences sociales de la crise. Il appelle à la mise en œuvre d'efforts supplémentaires afin d'améliorer la résilience du marché de l'emploi et d'investir dans le capital humain pour stimuler la création d'emplois et permettre aux personnes de rester plus longtemps actives. Il recommande des mesures

spécifiques visant à améliorer l'employabilité, tout spécialement des jeunes, notamment des régimes de stage en entreprise efficaces, le maintien ou le renforcement de la couverture et de l'efficacité des services d'emploi et des politiques qui dynamisent le marché du travail. L'inclusion active au moyen d'une aide au revenu adéquate et suffisante ainsi qu'un accès à des services de haute qualité et financièrement abordables sont mis en avant comme étant les meilleurs moyens de promotion de l'inclusion sociale et de lutte contre la pauvreté, parallèlement au renforcement du lien entre l'assistance sociale et les mesures d'activation. L'EAC recommande également la prolongation de la durée de la vie active, ainsi que l'adoption de réformes des systèmes de soins de santé afin de garantir leur efficacité économique et leur viabilité. Il encourage les États membres à évaluer les performances de leurs propres systèmes de soins de santé en les comparant au double objectif d'utilisation efficiente des ressources publiques et d'accès à des soins de santé de haute qualité.

Deux exemples de 2012 démontrent l'importance de la modernisation des politiques sociales conformément à l'approche des investissements sociaux. La France a ainsi reçu la RPP suivante:

«Adopter des mesures en faveur du marché du travail afin d'assurer que les travailleurs plus âgés restent actifs le plus longtemps possible; améliorer l'employabilité de la jeunesse, tout spécialement lorsqu'elle est confrontée à un risque de chômage important, en fournissant par exemple aux jeunes des régimes de stages en entreprise plus nombreux et plus efficaces, qui apportent une réponse réelle à leurs besoins; renforcer les politiques actives en faveur du marché du travail et s'assurer que les services publics pour l'emploi sont plus efficaces dans la mise à disposition d'une assistance personnalisée.»

L'extrait qui suit provient d'une RPP adressée à la Bulgarie:

«Accélérer la mise en œuvre de l'initiative nationale pour l'emploi de la jeunesse. S'assurer que les seuils minimaux des cotisations de sécurité sociale ne découragent pas le travail déclaré. Accroître les efforts visant à améliorer les performances des services publics pour l'emploi. Pour réduire la pauvreté, améliorer l'efficacité des transferts sociaux et l'accès à des services sociaux de qualité pour les enfants et les personnes âgées et mettre en œuvre la stratégie d'intégration des Roms.»

Le train de mesures sur les investissements sociaux renforcera la dimension sociale du semestre européen dans la mesure où les États membres sont, par exemple, enjoins à:

- mieux refléter les investissements sociaux dans l'allocation des ressources et dans l'architecture générale de la politique sociale;
- améliorer le ciblage des politiques sociales afin de s'assurer que les personnes qui en ont le plus besoin bénéficient d'une assistance adéquate, tout en réduisant la charge pesant sur les finances publiques;
- mettre entièrement en œuvre les recommandations de la Commission sur l'inclusion active et les recommandations de la Commission sur les investissements dans l'enfance;

- simplifier les systèmes de prestations sociales et leur administration pour les usagers et les prestataires de services, réduire les charges administratives ainsi que la fraude et améliorer l'utilisation des services;
- établir des budgets de référence pour aider à concevoir une aide au revenu efficiente et adéquate;
- mettre en place des cadres légaux assurant un accès à des services sociaux efficaces, de haute qualité et financièrement abordables, qui respectent la législation de l'Union européenne;
- améliorer la viabilité des systèmes de soins de santé;
- réduire les inégalités de l'enfance en améliorant l'accessibilité aux services d'éducation et d'accueil, en éliminant la ségrégation scolaire et le recours abusif à l'enseignement spécialisé;
- développer des stratégies d'innovation sociale, telles que des partenariats entre la sphère publique, le secteur privé et le secteur tertiaire, et assurer une aide financière adéquate et prévisible, y compris des moyens novateurs garantissant des financements privés supplémentaires aux investissements sociaux;
- faire face au problème du sans-abrisme au moyen de stratégies globales fondées sur la prévention, d'approches axées sur le logement et d'un réexamen des réglementations et des pratiques relatives aux expulsions;
- améliorer les structures de financement grâce à une collecte de l'impôt sur le revenu efficiente, élargissant les assiettes imposables et rendant la structure fiscale plus propice à la croissance, en évitant les impacts négatifs sur la demande de main-d'œuvre.

Le train de mesures sur les investissements sociaux se reflétera encore dans les prochains exercices du semestre européen à travers les informations fournies par l'analyse annuelle de la croissance et les recommandations par pays.

Pour sa part, la Commission entreprendra toute une série d'actions visant à soutenir la mise en œuvre du train de mesures sur les investissements sociaux par les États membres.

2. Exemples d'actions de soutien de la Commission aux États membres

2.1. Méthodologies

La Commission développe des méthodologies visant à guider et à soutenir les réformes des États membres dans le cadre du semestre européen. Par exemple, elle élabore une méthodologie permettant de **mesurer l'efficacité, l'efficacé et la dimension «investissements» des budgets publics** en matière de politiques sociales.



Afin de soutenir les États membres dans la mise en œuvre de la recommandation relative à l'inclusion active, une méthodologie est également en préparation pour la mise sur pied de budgets de référence. Cela permettra le suivi de l'**adéquation de l'aide au revenu**, par exemple à travers le semestre européen.

Ces deux méthodologies seront développées avec des experts et les États membres eux-mêmes, par le truchement du comité de la protection sociale (CPS) et de son sous-groupe sur les indicateurs.

2.2. Échange et diffusion de bonnes pratiques

La Commission constituera une «banque de connaissances» afin de promouvoir et de faciliter l'échange et la diffusion de bonnes pratiques.

Des exemples de bonnes pratiques seront identifiés et diffusés dans un certain nombre de domaines. Tout d'abord, les pays ayant **optimisé leur système de prestations sociales** et ayant **créé des guichets uniques** échangeront leurs expériences sur la façon dont cette approche a amélioré l'utilisation des services et des prestations sociales, améliorant ainsi l'efficacité et l'efficience des dépenses publiques.

Un autre domaine d'apprentissage mutuel concerne le développement de moyens novateurs garantissant l'apport de **financements privés** supplémentaires **dans l'investissement social** afin d'améliorer l'assiette fiscale des systèmes de sécurité sociale.

Fondé sur des critères de qualité clairement définis, l'échange de bonnes pratiques est particulièrement utile lorsque des stratégies globales sont nécessaires afin de relever des défis sociaux complexes, tels que les services d'éducation et d'accueil de la petite enfance. La Commission facilite l'inclusion des Roms en soutenant la coopération transnationale à travers le réseau d'apprentissage pour l'intégration des Roms des autorités de gestion du FSE.

2.3. Études et projets pilotes

Les études et les projets pilotes menés par la Commission informeront sur l'évolution de la future politique d'investissement social. Un projet de recherche de ce type financé par le programme Progress évalue

actuellement l'efficacité des **transferts d'espèces assortis de conditions** (incitations financières à investir dans le développement des enfants, notamment par le biais d'examens médicaux ou d'une présence aux services d'éducation et d'accueil de la petite enfance) en matière d'amélioration de la situation des enfants. L'utilisation de transferts d'espèces assortis de conditions a démontré son efficacité en Roumanie, où le taux de présence dans l'enseignement préscolaire s'est amélioré de 40% grâce à un programme impliquant la distribution de coupons alimentaires et un recrutement au porte-à-porte, ainsi qu'un engagement parental et une formation pour enseignants.

Les États membres sont invités à multiplier leurs efforts pour combattre le sans-abrisme au moyen de stratégies globales fondées sur la prévention, d'approches axées sur le logement et d'un réexamen des réglementations et des pratiques relatives aux expulsions. Pour soutenir ces efforts, un projet pilote sera mené afin d'évaluer les nouvelles approches visant à apporter des solutions aux **saisies de logement, aux expulsions et au sans-abrisme**.

L'**innovation sociale** est un élément essentiel, car les politiques sociales doivent s'adapter constamment aux nouveaux défis. Cela implique le développement et le lancement de nouveaux produits, de nouveaux services et de nouveaux modèles, leur évaluation et la définition de priorités sur la base de leur efficience et de leur efficacité. Les États membres peuvent encourager cette approche en fournissant un cadre facilitateur à la conception de nouvelles politiques sociales. L'innovation sociale doit être intégrée à l'élaboration des politiques et liée aux priorités sociales. Pour épauler les États membres dans leurs efforts, la Commission évaluera et diffusera par exemple les résultats du projet «Housing First Europe», qui propose une piste prometteuse pour combattre tout particulièrement le sans-abrisme de longue durée. La Commission fournira également en 2013 des orientations aux États membres sur la façon d'utiliser l'innovation sociale dans la mise en œuvre des recommandations par pays, notamment via l'utilisation des fonds de l'Union européenne.

2.4. Analyse et savoir-faire politiques

Pour garantir la pertinence et l'efficacité de ses orientations politiques, la Commission continue de renforcer ses analyses et son expertise politiques, notamment à travers son rapport annuel sur

l'emploi et les développements sociaux en Europe. Le rapport 2014 comprendra une analyse détaillée de l'efficacité et de l'efficacités des dépenses sociales, de la dimension liée à l'égalité hommes-femmes et de la prévention de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Un manuel destiné aux décideurs politiques sera rédigé pour aider les États membres dans la conception des **stratégies de soins de longue durée**, à partir de travaux prévus en 2013-2014 en coopération avec l'Institut de prospective technologique du Centre commun de recherche de la Commission européenne.

Le CPS et la Commission présenteront cette année un rapport sur les politiques de soins de longue durée afin de soutenir le vieillissement actif et en bonne santé et d'**accroître la capacité d'autonomie** des personnes de tous âges. Au cours de l'année 2013, la Commission réunira également un groupe d'experts afin de fournir un avis indépendant sur les façons efficaces d'investir dans les soins de santé.

En retour, les États membres sont invités à faire usage des principes directeurs en matière de vieillissement actif et de solidarité intergénérationnelle développés au cours de l'Année européenne du vieillissement actif. Ils sont également encouragés à utiliser l'indice de vieillissement actif (voir encadré) qui assure un suivi des personnes âgées actives sur le marché du travail, de leur vie sociale et de leur autonomie, et à mettre à profit les opportunités offertes par le partenariat d'innovation européen sur le vieillissement actif et en bonne santé.

L'indice de vieillissement actif

L'indice de vieillissement actif est un outil de suivi développé par le Centre européen de Vienne en collaboration avec la Commission économique pour l'Europe des Nations unies et la direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion de la Commission européenne. L'indice **mesure la performance des pays dans quatre domaines. Ces domaines déterminent ensemble leur potentiel de vieillissement actif**: 1) l'emploi des travailleurs âgés; 2) l'activité et la participation sociales des personnes âgées; 3) l'indépendance et l'autonomie des personnes âgées; et 4) un environnement favorable au vieillissement actif. L'indice contribue à influencer la recherche et les programmes politiques futurs. Il influence la façon dont sont créés les vastes fichiers existants pour faire face à l'impact du vieillissement de la population en suivant le discours politique sur le vieillissement actif et la solidarité intergénérationnelle.

2.5. Renforcement des capacités

Les fonds de l'UE constituent l'un des principaux canaux par lequel la Commission aidera les États membres à mettre en œuvre le train de mesures sur les investissements sociaux (voir chapitre 4). À cette fin, la Commission développe en 2013 des **orientations opérationnelles** sur la façon dont les États membres peuvent utiliser au mieux les fonds de soutien aux

investissements sociaux dans les quatre domaines prioritaires du FSE: promotion de l'emploi, investissements dans l'éducation, lutte contre la pauvreté et renforcement de la capacité institutionnelle.

Dans le cadre du programme Progress, des services consultatifs personnalisés seront mis sur pied pour les États membres participant à l'expérimentation de politiques sociales en tant qu'**outil de test des innovations et des réformes en matière de politiques sociales** avant leur mise en œuvre effective. Cet outil constitue une méthode rigoureuse de collecte de données sur les impacts réels des mesures concernant la population, qui permet à son tour un affinage plus efficace des services et des prestations. L'assistance de la Commission comprend également des activités de sensibilisation, de renforcement des capacités et des formations. À partir de 2014, le nouveau **programme européen pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI)** donnera un nouvel élan aux activités d'innovation sociale.

Une assistance spécifique sera également fournie aux administrations nationales dans plusieurs autres domaines. Par exemple, un soutien financier sera proposé pour développer des **stratégies de vieillissement actif et en bonne santé** et concevoir des réformes favorables à la mise sur pied de **systèmes de sécurité sociale plus performants**. Par ailleurs, un soutien du renforcement des capacités sera proposé via le Fonds social européen aux autorités nationales et régionales afin de mettre en œuvre des politiques efficaces de promotion de l'entrepreneuriat social.

La Commission a récemment diffusé un guide mis à jour dans lequel elle précise aux autorités publiques et aux prestataires de services la façon dont **la législation de l'Union européenne relative à l'aide d'État, au marché intérieur et aux passations de marchés publics** s'applique aux services sociaux.

2.6. Initiatives en faveur de la ponctualité et de la mise à disposition de données

Pour pouvoir guider la modernisation des politiques sociales en Europe et atteindre les objectifs de la stratégie Europe 2020, il convient de disposer de données ponctuelles. En raison de la longueur des processus de collecte et du transfert de données, l'écart entre la réalité et l'analyse qui s'y rapporte peut aller jusqu'à deux, voire trois ans.

Pour résoudre ce problème, la Commission et le comité de la protection sociale ont élaboré une méthodologie de **suivi des résultats dans le domaine de la protection sociale**. Cette méthodologie se compose d'une identification annuelle des tendances sociales à surveiller au sein de l'Union européenne, en utilisant des indicateurs sociaux convenus entre les États membres. Ce mécanisme de suivi des résultats dans le domaine de la protection sociale servira également à évaluer les tendances et les réformes par rapport aux objectifs de la stratégie Europe 2020 et fournit des données visuellement accessibles aux décideurs politiques. L'outil vise à renforcer la veille sociale en Europe.



Michel Lortaux © Union européenne

La Commission améliore également ses méthodes de production de **données longitudinales**, c'est-à-dire les données qui suivent les individus ou les ménages dans le temps. La couverture des données longitudinales au niveau individuel permet une analyse bien plus fiable des dynamiques sociales que les seules données transversales. Cette approche peut par exemple fournir des informations sur les différentes durées au cours desquelles les personnes vivent dans la pauvreté dans les différents pays. En 2014, l'instrument européen de mesure statistique qui réunit des données sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC) entreprendra un module ad hoc sur la privation matérielle, avec un accent spécifique sur l'enfance.

Cartes de la pauvreté

Par l'intermédiaire de l'assistance technique du FSE, la Commission soutient le développement de «cartes de la pauvreté» afin d'identifier les régions les plus gravement touchées par la pauvreté et s'assurer que les actions sont bien axées sur les populations qui en ont le plus besoin.

3. La méthode ouverte de coordination

La méthode ouverte de coordination (MOC) fournit un cadre pour le développement de stratégies nationales, ainsi que pour la coordination des politiques entre les pays de l'Union européenne dans trois domaines spécifiques:

→ la pauvreté et l'exclusion sociale,

→ les soins de santé et les soins de longue durée,

→ les retraites.

Il s'agit d'un **processus de coopération politique volontaire, basé sur l'adoption d'objectifs et d'indicateurs communs**, qui montre comment on peut mesurer les progrès réalisés par rapport à ces objectifs. Les gouvernements nationaux traduisent les objectifs communs en plans nationaux qui sont ensuite évalués à l'échelon européen.

La MOC vise également à développer un processus d'apprentissage mutuel impliquant l'analyse de politiques, de programmes et de dispositions institutionnelles spécifiques. Cet apprentissage se présente sous la forme de bonnes pratiques formulées au sein des rapports stratégiques nationaux. Encourageant la diffusion de bonnes pratiques entre les divers États membres en évaluant l'efficacité des principales politiques ou institutions, les séminaires d'échange de bonnes pratiques forment l'un des principaux outils de cette méthode. Une grande partie du travail est effectuée par le biais du **comité de la protection sociale** (CPS), un véhicule d'échange coopératif entre les États membres et la Commission et son sous-groupe sur les indicateurs.

Le programme de travail 2013 du CPS soutient entièrement l'agenda d'investissement social. Par exemple, il travaillera au suivi de l'efficacité et de l'efficacé de la protection sociale ainsi qu'à la dimension «investissements». De même, il contribuera à une méthodologie visant à soutenir la conception de budgets de référence et à produire un rapport sur les politiques de soins de longue durée afin de contribuer à la politique du vieillissement actif et en bonne santé et d'accroître la capacité d'autonomie des personnes de tous âges.

Initiatives complémentaires de l'Union européenne

Outre les actions directes présentées dans ce chapitre, plusieurs initiatives sont prises à l'échelon européen afin de soutenir le train de mesures sur les investissements sociaux:

- un **cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms** assure que de telles stratégies sont conçues ou, si elles existent déjà, sont adaptées afin de pouvoir répondre aux besoins spécifiques de la population rom en matière d'accès égal à l'emploi, à l'éducation, au logement et aux soins de santé et qu'elles permettent d'atteindre les objectifs d'intégration des Roms fixés par l'UE. Ce cadre comprend le réseau des points de contact nationaux des Roms, qui implique la Commission et les autorités nationales responsables de la mise en œuvre des stratégies;
- l'**initiative pour l'entrepreneuriat social** est un train de mesures visant à soutenir l'entrepreneuriat social et socialement responsable;
- la **directive sur l'efficacité énergétique** vise à assurer que les clients vulnérables ont accès aux avantages d'une meilleure efficacité énergétique;
- le **Fonds d'entrepreneuriat social européen** stimule les financements en matière d'investissement social;
- l'**initiative pour l'emploi des jeunes** soutient non seulement ces derniers dans l'éducation, l'emploi ou la formation, mais les aide aussi à intégrer le marché du travail. L'accord du Conseil sur la **garantie pour la jeunesse** sera mis en œuvre à partir de 2014;
- le **paquet législatif sur les informations bancaires** contiendra, entre autres, des dispositions traduisant en instrument légal contraignant les principes de la recommandation de 2011 sur l'accès des citoyens à des comptes bancaires de base. Le but est de permettre aux clients d'avoir accès à des services bancaires de base, quelle que soit leur situation financière ou quel que soit leur pays de résidence;
- le programme **«Erasmus pour tous»** entend soutenir des initiatives inclusives en matière d'éducation, aider les jeunes à bénéficier de formations et à acquérir des compétences susceptibles d'accroître leur développement personnel, notamment de nouvelles compétences et des aptitudes linguistiques, et à améliorer leurs perspectives générales en matière d'emploi;
- la proposition de **directive sur l'accessibilité des sites web d'organismes du secteur public** améliorera la sensibilisation des citoyens à leurs propres droits sociaux;
- la **directive sur les contrats de crédit relatifs aux biens immobiliers à usage résidentiel** garantit que tous les consommateurs achetant un bien immobilier ou contractant un crédit garanti par hypothèque sont protégés de façon adéquate contre les risques y afférents. Elle permet d'éviter les difficultés de paiement des factures, les défauts de paiement ou les pertes de logement à la suite de saisies.

Messages clés

La Commission accompagne les États membres dans leurs réformes sociales en mettant des fonds de l'UE à leur disposition, en assurant le suivi de leurs progrès par le biais du semestre européen et en collaborant avec eux via la méthode ouverte de coordination.

La Commission leur fournit également une assistance sous plusieurs formes: expertise politique, renforcement de capacités, activités de recherche, fourniture de données, de méthodologies et d'orientations précises et ponctuelles, et plates-formes d'échanges et de diffusion des bonnes pratiques.



Chapitre 4: Fonds de l'UE en faveur des investissements sociaux

Entre 2014 et 2020, le Fonds social européen sera la principale ressource du financement de l'Union européenne pour promouvoir la mise en œuvre des réformes des politiques sociales et de l'emploi des États membres, conformément aux objectifs de la stratégie Europe 2020. Le FSE a quatre objectifs: la promotion de l'emploi et de la mobilité du travail; l'investissement dans l'éducation, dans les compétences et dans l'apprentissage tout au long de la vie; la promotion de l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté; l'amélioration des capacités institutionnelles et la mise en place d'une administration publique efficace. La mise en œuvre des investissements sociaux par les États membres s'accompagnera d'un **soutien financier substantiel au titre du Fonds social européen**.

Dans le cadre de la période de programmation 2007-2013, le FSE a touché jusqu'à présent quelque 50 millions de personnes, essentiellement inactives. Pour l'ensemble de cette période, il investit 76 milliards d'euros pour aider la population à exploiter pleinement son potentiel en lui offrant de meilleures compétences et de meilleures perspectives professionnelles.

Cadre financier pluriannuel 2014-2020

Pour le prochain cadre financier pluriannuel (2014-2020), la Commission a proposé qu'au moins 25% du financement de la politique de cohésion soient alloués au Fonds social européen ou, en d'autres termes, à l'investissement dans le capital humain. Ce minimum devrait assurer qu'un montant du budget de l'UE au moins égal aux dépenses actuelles est consacré à l'investissement dans le capital humain et à la réforme de la politique sociale et de l'emploi, même si le budget total affecté à la politique de cohésion va être réduit. Il a également été proposé qu'au moins 20% des ressources totales du FSE dans chaque État membre soient affectées «à la promotion de l'inclusion sociale et à la lutte contre la pauvreté».

Selon les propositions de la Commission, le financement du FSE continuera à être mis en œuvre en finançant d'autres fonds européens et en particulier:

- le **Fonds européen de développement régional** (FEDER), qui soutient les investissements dans les soins de santé, la sphère sociale, l'éducation et l'accueil de la petite enfance, les infrastructures de logements et d'éducation, ainsi que la réhabilitation physique et économique des communautés urbaines et rurales défavorisées;
- le nouveau **programme pour l'emploi et l'innovation sociale** (EaSI) (2014-2020), qui intégrera et élargira la couverture des programmes Progress (partiellement) et EURES et de l'instrument de microfinancement Progress. L'EaSI soutiendra le développement et la coordination des politiques d'investissement social, le partage de bonnes pratiques, le renforcement des capacités et les essais en matière d'innovations sociales dans le but de développer les mesures les plus efficaces. Il contribuera également au développement et à l'élargissement du soutien au renforcement des capacités et au microfinancement pour les microentrepreneurs et les entreprises sociales;
- le nouveau **Fonds pour l'aide européenne aux plus démunis** (FEAD), qui fournira notamment de la nourriture, des vêtements et d'autres denrées essentielles aux sans-abri et aux enfants démunis;
- le **Fonds européen d'ajustement à la mondialisation** (FEM), qui aide les travailleurs licenciés à la suite de restructurations liées à la mondialisation à retrouver un emploi le plus rapidement possible;

- le **Fonds européen agricole pour le développement rural** (Feader), qui promeut les investissements dans les infrastructures situées en zone rurale afin de soutenir la compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture, l'environnement et la ruralité, la qualité de vie et la gestion de l'activité économique en zone rurale;
- le **Fonds de cohésion**, qui soutient les États membres les moins riches en finançant des réseaux transeuropéens de transport et des projets environnementaux, dont ceux liés à l'énergie et au transport;
- le **Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche** (FEAMP), qui aide l'industrie de la pêche et les communautés côtières à devenir plus résistantes sur le plan économique et à respecter les principes du développement durable.

Les fonds de l'Union européenne sont des instruments vitaux pour la promotion de l'investissement social dans les États membres. S'ils jouent un rôle de catalyseur des sources de financement social aux niveaux national et régional, ils ne constituent néanmoins aucunement un substitut à ce financement. Alors que les dépenses totales de sécurité sociale au sein de l'UE s'élèvent à 3 606 milliards d'euros annuellement, le financement annuel proposé pour les Fonds structurels et d'investissement européens s'élève à 45 milliards d'euros et à 0,14 milliard d'euros pour le programme pour le changement social et l'innovation sociale.

La structure des fonds ainsi que les montants qui y sont affectés sur proposition de la Commission sont repris dans le graphique 7. Bien que les allocations proposées pour la période 2014-2020 fassent actuellement l'objet de débats au sein du Conseil européen et du Parlement européen dans le cadre des négociations sur le cadre financier pluriannuel, elles donnent déjà une idée appréciable de leur taille relative. Afin d'intégrer les trois programmes précédents détaillés ci-dessus, le fonds de l'EaSI s'articulera autour de trois axes (voir graphique 8).



Graphique 7 — Structure des fonds de l'UE et allocations proposées par la Commission pour la période 2014-2020

Fonds structurels et d'investissement (fonds ESI) — 313 Mrd EUR					
Fonds structurels		Fonds de cohésion	FEM	FEAMP	EaSI
FSE	FEDER				
84 Mrd EUR	183 Mrd EUR	68,7 Mrd EUR	3 Mrd EUR	7,5 Mrd EUR	958 Mio EUR

Graphique 8 — Structure des fonds et allocation de l'EaSI

EaSI			
958,19 Mio EUR			
Progress	EURES	Microfinancement et entrepreneuriat social	Réserve de flexibilité
60% (dont 17% seront alloués à la promotion de l'expérimentation sociale)	15%	20%	5%

1. Le rôle du FSE dans le soutien de la mise en œuvre du train de mesures

Le train de mesures sur les investissements sociaux s'inscrira dans le cadre du semestre européen et du développement des recommandations par pays (RPP) (voir chapitre 3). Les États membres sont invités à utiliser le Fonds social européen conformément aux recommandations par pays qui leur ont été formulées. Ainsi, **le FSE soutiendra la mise en œuvre de l'investissement social conformément aux besoins spécifiques desdits pays.**

Différents exemples de programmes du FSE témoignent de la façon dont les propositions financières de la Commission relatives au Fonds social européen pour la période 2014-2020 renforceront

le soutien de la mise en œuvre du train de mesures sur les investissements sociaux.

En 2012, le Conseil européen a fait des recommandations à un certain nombre d'États membres en matière de renforcement des outils d'activation. L'objectif était d'aider les habitants de ces pays à intégrer ou à réintégrer le marché du travail et d'aider les pays à moderniser leur système de sécurité sociale et à offrir une plus grande accessibilité aux services sociaux, en particulier aux services d'éducation et d'accueil de la petite enfance et aux soins de santé. D'autres objectifs portaient sur les goulets d'étranglement sur le marché du logement et une meilleure intégration des Roms dans la vie sociale. L'influence du train de mesures sur les investissements sociaux sur les futures recommandations par pays et sur la future publication d'orientations opérationnelles intégrées pour le FSE contribuera à garantir qu'à l'avenir, un plus grand nombre d'investissements du FSE reflète l'approche sociale énoncée dans les exemples présentés plus haut.

Le FSE énonce des RPP pour la Belgique en matière d'inclusion active

Avec le soutien du FSE, Job & Co **cible les personnes rencontrant des difficultés particulières dans leur recherche d'emploi**, tels les chômeurs de longue durée, les personnes souffrant d'un handicap ou les nouveaux immigrants. L'action de Job & Co se concentre sur les principaux obstacles à l'obtention d'un emploi, tels qu'un faible niveau de qualifications, un manque de confiance en soi ou de compétences linguistiques.

Une expérience de travail encadré se situe au cœur de ce projet. Après avoir défini les souhaits et les compétences du demandeur d'emploi, un premier contrat de travail est conclu, que ce soit au sein des ateliers de Job & Co ou avec un employeur potentiel. Au cours de cette phase, les participants reçoivent un tutorat personnel intensif et d'autres formations éventuelles selon leurs besoins. Ils reçoivent notamment une aide leur permettant d'acquérir les attitudes et le savoir-faire culturels nécessaires à leur intégration dans leur nouvel environnement, y compris, le cas échéant, des compétences linguistiques. Naturellement, ils reçoivent aussi une formation technique spécifique à l'emploi, que ce soit dans le secteur alimentaire et de la restauration, une qualification de chauffeur pour le transport de marchandises ou dans la filière métallurgique. Enfin, à la fin de leur contrat avec Job & Co, les nouveaux employés peuvent poursuivre leur cheminement personnel de façon autonome, en étant mieux à même de maîtriser leur vie professionnelle.

Les projets d'inclusion active soutenus par le FSE, tels ceux mis en œuvre par Job & Co, répondent à des faiblesses identifiées sur le marché du travail. Le besoin plus large d'une démarche soutenue en faveur de l'inclusion active à travers la Belgique a été souligné dans les recommandations spécifiques adressées au pays en 2011 et en 2012. De même, la RPP de 2013 préconise de: «poursuivre la réduction des freins à l'incitation au travail en assurant l'application dans les faits des exigences de recherche d'emploi et de l'aide personnalisée à la recherche d'emploi pour tous les chômeurs; prendre des mesures afin d'accroître la mobilité interrégionale de la main-d'œuvre; simplifier et renforcer la cohérence entre mesures d'incitation à l'emploi, politiques d'activation, rapprochement de l'offre et de la demande, éducation, politiques de formation tout au long de la vie et de formation professionnelle pour tous les âges; élaborer des stratégies d'inclusion sociale complètes pour les personnes issues de l'immigration».

Budget total: 1 671 598 euros; contribution du FSE: 675 000 euros

Nombre de participants: 220

Le FSE adresse à la Lituanie une RPP visant à réduire la pauvreté et l'exclusion sociale

Pour les parents actifs des zones rurales de Lituanie, les possibilités d'équilibrer les responsabilités professionnelles et familiales sont limitées. Le projet «Travailler au bien-être de la famille» visait à changer cela dans le comté de Tauragė en **offrant aux femmes des zones rurales l'opportunité de sortir de leur rôle «domestique» traditionnel** afin d'assumer à la fois des responsabilités familiales et professionnelles.

Concrètement, outre des encouragements, le projet a apporté à ces femmes des **conseils de carrière et des formations**, dont des cours de langues et d'informatique. Pour les familles, des assistants sociaux ont fourni une assistance en matière d'**accueil d'enfants** et de soins aux personnes âgées pendant que les femmes étaient au travail. Pour les **employeurs locaux**, des séances de conseil et des séminaires relatifs à la promotion de pratiques professionnelles propices à la vie familiale ont été dispensés. Dans sa mise en œuvre, le projet reposait sur l'expérience acquise dans différents pays par le FSE et sur l'expertise de la Norvège dans le soutien apporté aux familles confrontées à un risque d'exclusion sociale.

Les résultats du projet ont été significatifs dans la mesure où ils ont **aidé les autorités municipales à améliorer leur approche globale à l'égard des personnes faisant face à ces difficultés**. Dans l'ensemble, 25 personnes ont bénéficié d'une aide à domicile et plusieurs familles ayant des enfants handicapés ont également été guidées en se voyant offrir la possibilité de placer leur enfant dans un centre de réhabilitation pendant la journée. Une grande entreprise locale a mis au point des infrastructures de garde d'enfants pour ses employés, une première dans la région. Enfin, les employés des services publics locaux disposent désormais des outils leur permettant d'adopter une attitude positive afin d'aider les familles à équilibrer leurs responsabilités.

En 2012, une RPP a appelé la Lituanie à «accroître les incitations au travail et à renforcer les liens entre la réforme de l'aide sociale et les mesures d'activation, notamment pour les plus vulnérables, afin de réduire la pauvreté et l'exclusion sociale».

Contribution du FSE: 1 113 520 euros (budget total couvert)

Nombre de participants: 50-100

2. Innovation sociale et expérimentation en matière de politique sociale

L'innovation et l'expérimentation jouent un rôle majeur dans les investissements sociaux. Elles peuvent être des moyens efficaces de mettre en œuvre les dispositions du train de mesures sur les investissements sociaux sur l'ensemble du spectre de ses champs d'action.

Le nouveau programme pour l'emploi social et l'innovation sociale (EaS) sera lancé en 2014, poursuivant ainsi le travail déjà effectué par le programme Progress en matière de promotion du partage de bonnes pratiques, de renforcement de capacités et d'essai de politiques sociales novatrices dans le but de développer les mesures les plus efficaces et de les appliquer ensuite à l'ensemble de l'Union européenne, notamment avec l'aide du Fonds social européen.

Au cours de la dernière décennie, le Fonds social européen a réalisé des investissements significatifs en matière d'innovation sociale. Le financement du Fonds social européen alloué à l'innovation sociale dans les différents États membres varie généralement de 1 à 5 % de l'ensemble du budget du Fonds social européen. Le financement principal de ce dernier en matière d'innovation sociale au cours de la période de programmation 2007-2013 a été estimé à :

- plus de 2 milliards d'euros en renforcement des capacités institutionnelles, dont la plus grande part contribue au développement et au renforcement des capacités d'innovation du secteur public;
- plus de 1 milliard d'euros pour les activités d'innovation (nouvelles formes d'organisation du travail et meilleure utilisation des compétences des employés, y compris au sein de la main-d'œuvre vieillissante, nouvelles compétences en matière de changement climatique, nouveaux moyens de lutte contre le chômage, etc.).

Le volet de l'innovation sociale du Fonds social européen a contribué à réformer les politiques sociales en améliorant leur ciblage et leur efficacité.

L'innovation sociale dans la politique d'immigration portugaise

Au Portugal, des efforts ont été consentis pour rationaliser et intégrer les prestations et les services mis à la disposition des immigrants.

Des guichets uniques, les centres nationaux d'assistance aux immigrants, ont été mis sur pied avec l'aide du FSE, changeant ainsi l'administration publique des politiques d'immigration.

Les centres ont aidé les immigrants à s'y retrouver dans les méandres des procédures et de la bureaucratie.

De plus, afin de garantir le caractère complémentaire des procédures administratives d'immigration et des politiques d'inclusion sociale, les centres fournissent un certain nombre de services publics et d'assistance sous un même toit, impliquant différentes organisations gouvernementales et non gouvernementales.

Des médiateurs interculturels, issus eux aussi de l'immigration, ont été recrutés et formés afin de jouer un rôle fondamental dans la prestation de ce service, en se joignant aux services déjà fournis par les employés de l'administration. La fourniture de ce service intégré a été rendue possible grâce au partenariat avec d'autres prestataires de services, dont les ONG.

Le projet de règlement du FSE pour la période 2014-2020 contient également de nouvelles dispositions visant à renforcer le soutien en matière d'innovation sociale (article 9). L'innovation sociale devrait faire partie intégrante des programmes du FSE dans l'ensemble des États membres et contribuera à accroître l'efficacité des domaines de politique sociale spécifiques.

L'économie sociale et les entreprises sociales constituent une source majeure d'innovation sociale. La nouvelle réglementation de la politique de cohésion prévoit un investissement prioritaire au titre du FSE pour la promotion de l'économie sociale et de l'entrepreneuriat social, sources importantes d'emploi durable et de valeur ajoutée sociale et économique.

3. Accès aux Fonds structurels et d'investissement européens (fonds ESI)

Les États membres sont appelés à **faire pleinement usage des fonds ESI** afin de soutenir les changements structurels énoncés dans les recommandations par pays et à s'assurer qu'ils correspondent à l'approche relative aux investissements sociaux. Par exemple, la réduction de la déscolarisation précoce fait partie des priorités d'investissement du Fonds social européen que les États membres peuvent utiliser pour élaborer des politiques conformément à la stratégie intégrée définie dans la recommandation du Conseil de 2011, notamment à travers des mesures de prévention, des mesures d'intervention et des mesures visant à réintégrer les personnes ayant quitté prématurément le système scolaire. Pour les autres fonds, les États membres sont invités à utiliser les ressources de l'Union européenne disponibles et à les allouer au développement du capital humain, notamment à l'emploi, à l'inclusion sociale, à la réduction des inégalités territoriales, au vieillissement actif et en bonne santé, à l'accessibilité des services sociaux, d'éducation et de santé et à l'apprentissage tout au long de la vie.

Les **organismes d'exécution des fonds** vont des autorités publiques aux instituts de recherche, en passant par les organisations privées, les associations d'employeurs et les ONG. Le cadre du train de mesures sur les investissements sociaux défini dans le chapitre 3 fournit des orientations vis-à-vis des priorités des programmes cofinancés par le Fonds social européen.

D'ici au milieu de l'année 2013, la Commission développera une série d'orientations opérationnelles sur la façon dont les États membres peuvent utiliser au mieux les fonds de FSE afin de soutenir les investissements sociaux.

Parmi les mesures à prendre afin d'améliorer l'efficacité et l'impact du financement du FSE, citons:

- **de plus grandes orientations sur les résultats:** la programmation des fonds sera plus stratégique et davantage orientée vers les résultats. Il sera en outre plus facile de combiner l'aide provenant de plusieurs fonds afin de répondre aux besoins d'investissements sociaux complexes;
- **une simplification des processus administratifs:** ces simplifications allégeront la charge administrative pesant sur les bénéficiaires des fonds, notamment grâce à des mesures simplifiées en matière de coûts. Cela encouragera l'implication de toutes les parties prenantes et tout particulièrement des petites entités;
- **une conditionnalité ex ante** (pour assurer que les conditions requises sont en place afin que les fonds fournissent une aide effective): la Commission propose de mettre ce principe en œuvre pour les initiatives associées à l'inclusion active et à la déscolarisation précoce, entre autres. Cela garantira la mise en place des conditions optimales en vue d'une assistance efficace et des cadres politiques, réglementaires et institutionnels nécessaires au démarrage en temps voulu des activités de financement.

Comment solliciter un financement

- **Fonds social européen:** les organisations publiques et privées peuvent contacter les autorités de gestion du FSE de leur pays. La Commission européenne n'est pas directement impliquée dans la sélection des projets. Des informations détaillées sur les priorités des programmes du FSE dans chaque État membre, dont les coordonnées des autorités de gestion nationales, se trouvent à l'adresse suivante: <http://ec.europa.eu/esf/>
- **Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM):** les particuliers ou les entreprises touchés par les licenciements et désireux de solliciter un financement doivent contacter leurs autorités nationales. Pour favoriser le caractère recevable des candidatures, la Commission met un service à disposition afin de guider les candidats dans la procédure de candidature. Pour les coordonnées des autorités nationales et de la Commission, consultez le site: <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=581&langId=fr>
- **Fonds pour l'aide européenne aux plus démunis (FEAD):** les organisations partenaires peuvent être des organismes publics ou des organisations non gouvernementales sélectionnées par les États membres sur la base de critères objectifs et transparents.
- **Programme Progress et programme pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI):** le programme Progress poursuivra en 2013 son engagement relatif aux fonds alloués via des appels à propositions et des appels d'offres ouverts de différentes façons aux autorités publiques, aux ONG et aux sociétés privées. Des informations sur ses appels à propositions et ses appels d'offres sont disponibles à l'adresse <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=987&langId=fr>. L'EaSI qui lui succède (2014-2020) n'a pas encore été adopté. Des informations à cet effet seront prochainement disponibles à l'adresse <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=581&langId=fr>.
- **Fonds européen de développement régional (FEDER) et Fonds de cohésion:** les autorités de gestion (au niveau national, régional ou autre) fournissent des informations sur les bénéficiaires potentiels, sélectionnent les projets et assurent généralement le suivi de leur mise en œuvre. Les coordonnées des autorités de gestion de votre pays ou de votre région sont disponibles à l'adresse http://ec.europa.eu/regional_policy/manage/authority/authority_fr.cfm.

Messages clés

Le Fonds social européen et les autres fonds de l'Union européenne ont un rôle de catalyseur vital à jouer dans l'intégration de la stratégie des investissements sociaux.

Les priorités des fonds ESI pour la période 2014-2020 soutiennent les initiatives d'investissement social.

L'innovation sociale et l'expérimentation en matière de politique sociale constituent un élément clé de la modernisation des politiques sociales. Elles bénéficient du soutien de l'Union européenne par le biais de ses programmes Progress et EaSI.



Chapitre 5: Parties prenantes: débat, partenariat et engagement partagé

Le train de mesures sur les investissements sociaux souligne le rôle crucial joué par les parties prenantes. Il repose sur un partenariat dynamique entre les institutions européennes, les États membres et tous les acteurs de la scène européenne, nationale, régionale et locale engagés à réaliser les objectifs de la stratégie Europe 2020.

La décennie actuelle est susceptible d'être marquée par une réduction des budgets publics, si bien que des actions sont nécessaires pour accroître l'efficacité et la confiance en trouvant de nouvelles **voies participatives et coopératives** qui permettent de faire face à la situation sociale, tout en continuant à élaborer des politiques de prévention et en ciblant les besoins au fur et à mesure de leur apparition.

1. La plate-forme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale

La plate-forme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale, l'une des initiatives phares de la stratégie Europe 2020, est la base de l'engagement conjoint des États membres, des institutions européennes et des principales parties prenantes dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Elle vise à la fois à améliorer les

structures actuelles de partenariat et à les élargir pour intégrer de nouveaux acteurs. La plate-forme représente un partenaire crucial dans la mise en œuvre des investissements sociaux afin de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

La convention annuelle de la plate-forme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale est l'occasion unique d'un **dialogue entre décideurs politiques, parties prenantes et citoyens confrontés à la pauvreté**. Par ailleurs, la Commission organise régulièrement des sessions de dialogue entre parties prenantes de l'Union européenne afin d'assurer une appropriation collective des initiatives politiques prises pour combattre la pauvreté et l'exclusion sociale.

2. Parties prenantes clés

En tant que parties prenantes, les ONG, les partenaires sociaux, les entreprises, les acteurs de l'économie sociale, les universitaires, les fondations, les cellules de réflexion et les organisations internationales sont tous des acteurs majeurs de la société et de l'économie, si bien que **les consulter et mobiliser leur soutien est crucial pour la réussite des investissements sociaux**.

L'implication des organisations de la **société civile** dans la modernisation des politiques sociales est essentielle. Elles sont souvent plus proches des gens et sont donc souvent mieux à même de les atteindre que les instances publiques. En contact direct avec les parties prenantes (autres ONG, autorités régionales ou locales, etc.) à l'échelle nationale, elles contribuent en outre à mieux faire connaître et comprendre les politiques de l'Union européenne et les initiatives à l'égard de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Les organisations de la société civile soutiennent également le développement, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des initiatives prises dans le cadre de la stratégie Europe 2020, telles que la plate-forme contre la pauvreté et l'exclusion sociale et le train de mesures sur les investissements sociaux.

C'est la raison pour laquelle le train de mesures sur les investissements sociaux invite vivement les États membres à améliorer l'implication de leurs parties prenantes dans la modernisation de la politique sociale en tant que partie intégrante de la stratégie Europe 2020 et du semestre européen. **Le calendrier et l'impact de cet engagement sont aujourd'hui très inégaux en Europe**, si bien qu'une participation efficace est compromise si les budgets sont réduits. Il est par conséquent essentiel de promouvoir une implication durable et cohérente au niveau national. Au niveau européen, la Commission renforcera les partenariats existants et poursuivra le dialogue avec toutes les parties prenantes concernées par l'intermédiaire d'une contribution collective et coordonnée dans le cadre du semestre européen.

3. Parties prenantes et Fonds social européen

Pour assurer une utilisation efficace du Fonds social européen, il est crucial de **mobiliser toutes les ressources potentielles et d'impliquer totalement toutes les parties prenantes concernées** à chaque niveau. L'implication de tous les partenaires revêt une importance particulière à l'égard de la mise en œuvre de mesures d'inclusion sociale efficaces, se focalisant sur les personnes confrontées à des difficultés spécifiques. Cette approche conduira à un meilleur rayonnement et à un meilleur ciblage des programmes.

Pour cette raison, le principe du partenariat sera renforcé, rassemblant toutes les parties soucieuses de la réussite des investissements sociaux dans la préparation, la conception, la mise en œuvre et le suivi des programmes. Un code de conduite couvrant les principes et les bonnes pratiques établira le cadre dans lequel les États membres poursuivront la mise en œuvre de ce principe de partenariat. Un meilleur suivi des objectifs convenus permettra également de mettre davantage en relief les objectifs des mesures financées.

Au niveau des États membres, le Fonds social européen peut également servir à soutenir le renforcement des capacités des ONG nationales ou régionales et des partenaires sociaux, en les aidant à mobiliser leurs ressources et leur savoir-faire en faveur des investissements sociaux.



Deuxième convention annuelle contre la pauvreté et l'exclusion sociale

La convention 2012 a réuni plus de 650 représentants des États membres, de la société civile et des partenaires sociaux issus de quelque 40 pays. **Ensemble, ils ont discuté de la façon dont les politiques sociales devaient être modernisées** dans l'optique des défis démographiques à relever et de la crise économique et sociale actuelle.

La convention a constitué une opportunité unique d'échanger des points de vue sur les grandes lignes du train de mesures sur les investissements sociaux. En pratique, une série d'ateliers ont été organisés sous la forme de forums et de discussions sur les éléments spécifiques du train de mesures sur les investissements sociaux. Les ateliers ont couvert les investissements en soins de santé, la dimension hommes-femmes de la pauvreté, l'inclusion active et les mérites de l'e-inclusion.

S'appuyant sur les résultats des débats menés au sein des différents ateliers, les ministres et les secrétaires d'État de l'Union européenne ont discuté des priorités de leur État membre en matière de réformes sociales. Les ministres se sont accordés à dire que, lorsque les politiques sociales sont bien conçues, elles constituent un investissement de premier ordre dans la société, porteur de croissance inclusive et de cohésion.

Les représentants des institutions européennes, des États membres et de la société civile ont souligné que **l'appropriation partagée et l'engagement collectif des États membres, des partenaires sociaux et de la société civile étaient nécessaires** afin d'assurer la mise en œuvre réussie du train de mesures sur les investissements sociaux. Il a également été souligné qu'un dialogue sain et constructif ainsi qu'un système de suivi conjoint et une gouvernance des réformes sociales menées à l'échelle nationale étaient essentiels pour garantir une approche globale permettant de relever les défis auxquels nous sommes confrontés.

Messages clés

L'appropriation commune et l'engagement collectif des parties prenantes sont cruciaux pour la mise en œuvre du train de mesures sur les investissements sociaux.

L'implication des parties prenantes continuera à être renforcée dans le cadre de la stratégie Europe 2020 et plus particulièrement à travers la plate-forme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Informations complémentaires

- Page consacrée au train de mesures sur les investissements sociaux sur le site internet Europa
<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1044&langId=fr>
- Communiqué de presse et message vidéo du commissaire Andor
http://europa.eu/rapid/press-release_IP-13-125_fr.htm
- Documents formant le train de mesures sur les investissements sociaux, résumé destiné aux citoyens, faits et chiffres clés
<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=750&langId=fr&newsId=1807&moreDocuments=yes&tableName=news>
- Foire aux questions
http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-13-117_en.htm
- B-roll (contenu vidéo pour les médias audiovisuels)
<http://ec.europa.eu/avservices/video/player.cfm?ref=1076105>
- Présentation du train de mesures sur les investissements sociaux
<http://www.ose.be/EN/publications/podcast.htm>
http://www.ose.be/files/midi_OSE/Fransen_2013_slides_ose-vleva_110313.pdf
- Dernière revue trimestrielle sur l'emploi et la situation sociale dans l'Union européenne
<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=89&newsId=1852&furtherNews=yes>
- Site internet du commissaire László Andor
http://ec.europa.eu/Commission_2010-2014/andor/index_fr.htm
- Le commissaire László Andor sur Twitter
<http://twitter.com/#!/LaszloAndorEU>
- Bulletin d'information électronique de la Commission européenne sur l'emploi, les affaires sociales et l'inclusion
<http://ec.europa.eu/social/e-newsletter>
- L'Europe sociale sur Facebook
<https://www.facebook.com/socialeurope>

Commission européenne

Investir dans l'Europe sociale

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne

2013 — 32 p. — 21 × 29,7 cm

ISBN 978-92-79-29504-1

doi:10.2767/47007

L'aggravation de la situation sociale et les problèmes de viabilité des systèmes de sécurité sociale imposent une action de toute l'Europe.

Le train de mesures sur les investissements sociaux de la Commission a pour objectif de guider les États membres pour moderniser leur système de sécurité sociale en «préparant» leur population aux risques de la vie et en réduisant ainsi la nécessité d'en «réparer» les conséquences à un stade ultérieur. La mobilisation de l'expertise politique, du processus de réforme, de l'appropriation partagée des parties prenantes et des fonds de l'Union européenne destinés aux investissements sociaux permettra une mise en œuvre totale de cette initiative.

Cette publication est disponible en version imprimée en allemand, en anglais et en français.

**COMMENT VOUS PROCURER LES PUBLICATIONS
DE L'UNION EUROPÉENNE?**

Publications gratuites:

- un seul exemplaire:
sur le site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>);
- exemplaires multiples/posters/cartes:
auprès des représentations de l'Union européenne (http://ec.europa.eu/represent_fr.htm),
des délégations dans les pays hors UE (http://eeas.europa.eu/delegations/index_fr.htm),
en contactant le réseau Europe Direct (http://europa.eu/europedirect/index_fr.htm)
ou le numéro 00 800 6 7 8 9 10 11 (gratuit dans toute l'UE) (*).

(* Les informations sont fournies à titre gracieux et les appels sont généralement gratuits (sauf certains opérateurs, hôtels ou cabines téléphoniques).

Publications payantes:

- sur le site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>).

Abonnements:

- auprès des bureaux de vente de l'Office des publications de l'Union européenne (http://publications.europa.eu/others/agents/index_fr.htm).

Les **publications** de la direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion vous intéressent?

Vous pouvez les télécharger ou vous abonner gratuitement:

<http://ec.europa.eu/social/publications>

Vous pouvez également vous abonner gratuitement au bulletin d'information électronique *L'Europe sociale* de la Commission européenne:

<http://ec.europa.eu/social/e-newsletter>

<http://ec.europa.eu/social/>

www.facebook.com/socialeurope



Office des publications

ISBN 978-92-79-29504-1



9 789279 29504 1

doi:10.2767/47007